

Niger : Demande d'un nouvel accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit — Rapport des services du FMI sur la réunion du Conseil d'administration et déclaration de l'Administrateur pour le Niger.

Dans le cadre de la demande d'un nouvel accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI pour la demande d'un nouvel accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit, préparé au terme des entretiens avec les autorités nigériennes sur l'évolution et les politiques économiques, qui ont pris fin le 20 décembre 2011. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 2 mars 2012. Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement à ceux du Conseil d'administration du FMI.
- Un communiqué de presse résumant les points de vue du Conseil d'administration tels qu'exprimés le 16 mars 2012 lors de l'examen du rapport des services du FMI qui concluait la demande ou la revue.
- Une déclaration de l'Administrateur pour le Niger.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités nigériennes au FMI*
Mémorandum de politiques économiques et financières des autorités nigériennes*
Protocole d'accord technique*

*Également inclus dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

NIGER

**Demande visant à conclure un nouvel accord triennal
au titre de la Facilité élargie de crédit**

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Seán Nolan et Tom Dorsey

2 mars 2012

Entretiens. Les entretiens se sont déroulés à Niamey du 12 au 20 décembre 2011. L'équipe des services du FMI était composée de MM. Harmsen (chef de mission), Zejan et M^{me} Bova (tous du Département Afrique); M^{me} Mira (AFR) a apporté son appui à la mission depuis le siège. La mission a rencontré le Ministre des Finances, le Ministre du Plan, le Directeur national de la BCEAO, des responsables gouvernementaux et des représentants du secteur privé, de la société civile et de la communauté des bailleurs de fonds. La Directrice générale a séjourné au Niger les 21 et 22 décembre 2011.

Accord FEC. L'accord triennal FEC approuvé le 2 juin 2008 a expiré le 1^{er} juin 2011. Dans la lettre d'intention et le Mémoire de politiques économiques et financières ci-joint, les autorités demandent l'approbation d'un nouvel accord triennal au titre de la FEC pour un montant équivalent à 78,96 millions de DTS (soit 120 % de la quote-part) à l'appui de leur nouvelle stratégie visant à augmenter la croissance et réduire la pauvreté ainsi que le premier décaissement à ce titre, d'un montant de 11, 8 millions de DTS.

Points de vue des services du FMI. Sur la base des politiques économiques que les autorités envisagent de mettre en œuvre, les services du FMI recommandent l'approbation de la demande des autorités en vue d'un nouvel accord au titre de la FEC.

Table des matières

Page

Résumé analytique	3
I. Contexte Général	4
II. Évolution récente et perspectives à moyen terme	4
III. Entretiens relatifs au nouveau programme appuyé par la FEC	6
A. La stratégie de croissance à moyen terme du gouvernement nigérien.....	6
B. Politique budgétaire.....	7
C. Financement budgétaire	9
D. Renforcement des finances publiques et de la gestion de la dette	10
E. Gestion des ressources naturelles	12
F. Réformes du secteurs financier et développement du secteur privé.....	13
IV. Modalité de mise en oeuvre et risques intrinsèques du programme.....	14
V. Évaluation par les services du FMI.....	15
Encadrés	
1. Pénuries alimentaires	5
2. Actualisation des données relatives à la production pétrolière et à la détermination des prix des produits pétroliers.....	7
3. Vulnérabilité du Niger aux chocs	9
4. Stratégie du secteur financier.....	13
Graphiques	
1. Évolution économique, 2008–11	17
2. Évolution budgétaire, 2009–11	18
3. Moyen terme, 2012–16	19
Tableaux	
1. Selected Economic and Financial Indicators, 2009–16	20
2. Financial Operations of the Central Government, 2009–16 (billions of CFA Francs).....	21
3. Financial Operations of the Central Government, 2009–16 (percent of GDP)	22
4. Balance of Payments, 2009–16.....	23
5. Monetary Survey, 2009–16.....	24
6. Banking Sector Indicators, 2007–10.....	25
7. Proposed Scheduled Disbursements Under the ECF Arrangement, 2012–15	25
8. Indicators of Capacity to Repay the Fund, 2010–23.....	26
Appendice	
I. Lettre d'intention.....	27
Pièces jointes I. Mémoire de politiques économiques et financières.....	28
II. Protocole d'accord technique	39

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Après le coup d'État militaire intervenu au début 2010, un gouvernement démocratiquement élu a pris fonction en avril 2011. Le nouveau gouvernement a adopté un programme de développement à moyen terme ambitieux qui prévoit d'affecter les recettes en augmentation provenant de l'exploitation des ressources naturelles, au financement de l'investissement public dans l'infrastructure, l'agriculture, les soins de santé et l'éducation. Le gouvernement prépare aussi des plans complets en faveur du développement du secteur financier et du secteur privé.

Le nouveau programme triennal des autorités est fondé sur la stratégie de développement à moyen terme du gouvernement et tire les enseignements de l'évaluation *ex post* soumise au Conseil d'administration le 2 décembre 2011. Les principales composantes du programme du gouvernement, présentées de façon plus détaillée dans la lettre d'intention et le mémorandum de politiques économiques et financières ci-joints (Appendice) sont les suivantes :

- Créer la marge de manœuvre budgétaire nécessaire à l'augmentation des dépenses de développement sans remettre en cause la viabilité de la dette extérieure. Les autorités n'envisageront des emprunts non concessionnels que pour les projets commerciaux ou infrastructurels et à haut rendement qui permettront de mobiliser assez de recettes publiques pour couvrir le service de la dette que ces projets ont induits.
- Reconstituer les dépôts de l'État à la Banque centrale pour faciliter l'exécution budgétaire et accroître la résistance aux chocs exogènes.
- Renforcer la gestion des finances publiques et de la dette, en particulier en améliorant l'exécution budgétaire et la gestion de la trésorerie et en instaurant des mesures visant à renforcer les recettes intérieures et à réformer le cadre institutionnel de gestion de la dette. Les autorités entendent accroître leurs capacités techniques et analytiques de gestion de la dette.
- Instaurer un cadre juridique et de supervision robuste et transparent du secteur de l'exploitation des ressources naturelles.
- Améliorer le climat des affaires, notamment par la mise en œuvre de réformes visant à affermir les assises du secteur financier et améliorer l'accès aux services financiers.

Les autorités sollicitent l'approbation d'un accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) d'un montant équivalent à 78,96 millions de DTS (120 % de la quote-part), à l'appui de leur programme économique et financier pour la période allant de 2012 au premier trimestre de l'année 2015.

Sur la base des politiques économiques que les autorités envisagent de mettre en œuvre, les services du FMI recommandent l'approbation d'un nouvel accord triennal au titre de la FEC.

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

1. **Le précédent accord triennal FEC du Niger a expiré le 1^{er} juin 2011.** Au départ, les résultats obtenus dans le cadre du programme ont été satisfaisants. Sa mise en œuvre a toutefois été interrompue par le coup d'État militaire de février 2010, qui n'a pas permis de conclure la quatrième revue.
2. **Un gouvernement élu démocratiquement a été installé en avril 2011.** Prenant appui sur la stratégie de réduction de la pauvreté pour 2008-12, le gouvernement a adopté un ambitieux programme de développement pour le Niger, prévoyant des fortes augmentations de l'investissement dans l'infrastructure, l'agriculture, la santé et l'éducation. Les perspectives à moyen terme du Niger sont bien orientées, grâce aux investissements en cours dans le secteur des ressources naturelles.
3. **La réunion du Conseil d'administration à laquelle ont été examinés le rapport relatif aux consultations de 2011 au titre de l'article IV et le rapport d'évaluation *ex post* s'est tenue le 2 décembre 2011.** Les administrateurs se sont félicités de la stratégie de développement du Niger. Ils ont souligné que la poursuite de l'engagement du FMI devrait reposer sur les recommandations de l'évaluation *ex post*, préconisant une amélioration de la gestion des finances publiques et de la mobilisation des recettes, la nécessité de veiller à ce que les industries extractives aient un rendement maximum pour l'économie nigérienne, le développement du secteur financier et l'amélioration du climat des affaires.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES À MOYEN TERME

4. **Ces dernières années, l'activité économique a subi le contrecoup des larges fluctuations de la production agriculture** (Tableau 1; MPEF, para. 3). Après une année de graves pénuries alimentaires, la croissance économique s'est rapidement redressée à la fin 2010 et est restée forte au premier semestre 2011, tirée par une excellente récolte et l'expansion des services liés à l'agriculture.
5. **L'activité économique a fléchi au second semestre 2011, surtout en raison de l'impact du nouveau ralentissement de la production agricole.** Du fait de la mauvaise pluviométrie dans la région du Sahel, la récolte des cultures de subsistance a été largement inférieure aux prévisions dans de nombreux endroits du pays. La croissance du PIB en 2011 est estimée maintenant à 2½ % environ, contre 4 % dans les projections des précédentes consultations au titre de l'article IV.
6. **Près de la moitié de la population du Niger pourrait subir des pénuries alimentaires cette année.** Le Niger dispose de mécanismes assez efficaces de distribution d'aide alimentaire aux pauvres, y compris des programmes «travail rémunéré en vivres» (Encadré 1). Le gouvernement a activement recherché l'appui de bailleurs de fonds pour financer le coût de ses programmes d'aide alimentaire, estimé à 110 milliards FCFA (3¼ % du PIB).

Encadré 1. Pénuries alimentaires

La population du Niger sera confrontée à des pénuries alimentaires cette année. Le Niger est en proie à un cycle récurrent d'insécurité alimentaire. En 2010, une aide alimentaire d'urgence a dû être apportée à près de 50 % de la population. Le pays doit maintenant faire face à une crise qui couvre une partie du territoire et qui risque de s'aggraver en 2012. Le déficit céréalier, qui tient à des pluies tardives et peu abondantes, est estimé à 692.000 tonnes (20 % environ de la production). Les prix des denrées alimentaires devraient augmenter sur les trois premiers trimestres de 2012, jusqu'à ce que la récolte de la campagne 2012 atteigne les marchés.

Le gouvernement vient de réaliser une enquête de vulnérabilité. Les résultats préliminaires montrent qu'en novembre 2011, plus de la moitié de la population était ou risquait d'être en situation d'insécurité alimentaire. Les zones géographiques vulnérables ont été identifiées et englobent les zones rurales mais aussi la périphérie des villes, Niamey incluse.

Les autorités ont déjà mis en œuvre un «Plan de riposte temporaire pour les personnes vulnérables 2011-12» couvrant une période de six mois à partir d'octobre 2011. Ce plan est centré sur la satisfaction des besoins immédiats de 750.000 personnes vulnérables. Les agences humanitaires ont accru les transferts de liquidités ciblés et les activités «travail contre vivres» pour identifier et traiter les enfants souffrant de malnutrition légère.

À partir des résultats de l'enquête de vulnérabilité, les autorités élaboreront un plan d'action à examiner avec les bailleurs de fonds. Il couvrira différents types d'activités visant à amortir l'impact de la crise, incluant un programme «travail contre argent»; la reconstitution des stocks céréaliers; la vente de céréales subventionnées; et la distribution gratuite et ciblée de vivres. Sa mise en œuvre sera coordonnée par le Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires (géré et financé conjointement par le gouvernement et des donateurs étrangers) et exécuté par l'Office des produits vivriers du Niger (organisme parapublic), les agences spécialisées des Nations Unies (PAM par exemple) et des organisations de la société civile.

7. **Malgré les pressions à la hausse des prix intérieurs des denrées alimentaires, l'inflation des prix à la consommation est demeurée faible durant l'année 2011**, à 1½ % (en fin de période) pour l'année. L'inflation devrait augmenter dans les mois à venir sous la pression croissante des pénuries sur le marché intérieur des produits alimentaires. En tablant sur une récolte normale en 2012, l'inflation de l'IPC devrait être portée à 4 ½ % (en fin de période) pour l'ensemble de l'année avant de retomber en 2013.

8. **La politique budgétaire est restée en bonne voie en 2011** (Tableaux 2 et 3; MPEF, para. 4). Les premières données montrent que les réalisations au titre des recettes et les dépenses ont été conformes aux projections et que l'objectif de déficit budgétaire de base (4 ¼ % du PIB) a été atteint. Au 1^{er} janvier 2012, les autorités ont mis fin aux subventions explicites des prix de la plupart des produits pétroliers à partir de la mise en vente de la production locale de produits pétroliers (Encadré 2).

9. **L'expansion de la masse monétaire est estimée à 6½ % en 2011, ce qui est à la mesure de celle de l'activité économique.** L'expansion accélérée du crédit bancaire au secteur privé, essentiellement aux entreprises du secteur minier et des télécommunications, a été accompagnée de l'affaiblissement de la position extérieure, comme en témoigne la baisse régulière des avoirs extérieurs nets du système bancaire durant l'année (Tableaux 4 et 5). Les pressions se sont accrues sur la balance des paiements au cours des derniers mois de l'année, à la suite de rumeurs de dévaluations du franc CFA.

10. **Malgré la lente croissance des marchés des principaux produits d'exportation du Niger, les perspectives à moyen terme restent favorables** (MPEF, para. 5). Comme signalé dans le récent rapport des services du FMI au titre des consultations de l'article IV (SM/11/309), les investissements miniers en cours devraient aboutir au doublement des exportations d'uranium d'ici 2016. Avec la mise en production effective du pétrole local à la fin 2011 le Niger a commencé à exporter des produits pétroliers en janvier 2012. En outre l'investisseur étranger dans le secteur pétrolier a fait des progrès considérables dans la mise en valeur du champ d'Agadem, ce qui pourrait faire du Niger un pays exportateur de pétrole brut d'ici 2015 (Encadré 2). Compte tenu de ces activités, la croissance du PIB réel devrait être portée à 13½ % environ en 2012 et demeurer autour de 7 % par an sur le moyen terme. Le déficit extérieur courant devrait diminuer progressivement dans les années à venir, à mesure que les importations liées à l'investissement direct étranger (IDE) diminueront, de 28½ % du PIB par an environ en 2011 à 10½ % du PIB en 2016. En tablant sur des récoltes normales, l'inflation devrait se situer autour de 2 % en 2013 et les années suivantes.

III. ENTRETIENS RELATIFS AU NOUVEAU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC

A. Stratégie de croissance à moyen terme du gouvernement nigérien

11. **Le programme couvrant la période de 2012 au 1^{er} trimestre 2015 repose sur la stratégie globale de croissance du gouvernement et intègre les grandes recommandations de l'évaluation *ex post*.** La stratégie de croissance du Niger, contenue dans le programme de développement du Président et la déclaration de politique générale du gouvernement du 16 juin 2011, est assise sur sept piliers, comprenant des augmentations significatives de l'investissement public dans l'infrastructure, l'agriculture, la santé et l'éducation, des mesures pour contrer les menaces grandissantes sur la sécurité dans la région et un programme complet de développement du secteur financier et du secteur privé. Les autorités travaillent aussi à la réalisation du rapport d'étape de la stratégie de réduction de la pauvreté pour la période 2008-12 qui devrait être achevée dans les prochaines semaines. La préparation d'une Stratégie de développement durable et de développement solidaire – la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement – devrait aussi être achevée d'ici la fin de l'année 2012 (MPEF, para. 1)

12. **Les principaux objectifs du programme FEC sont:** maintenir la stabilité macroéconomique tout en renforçant la résistance aux chocs; affermir la gestion des finances

publiques et de la dette; créer un cadre juridique et de supervision transparent pour les secteurs minier et pétrolier; et soutenir le développement du secteur privé et du secteur financier.

B. Politique budgétaire

13. **La politique budgétaire à moyen terme vise à appuyer la stratégie de croissance en créant l'espace budgétaire requis pour accroître les dépenses de développement, tout en préservant la viabilité de la dette extérieure** (MPEF, para. 7 et 8). Pour atteindre cet objectif, le gouvernement entend plafonner le déficit budgétaire global (base engagements) à 12½ % du PIB environ, tout en recherchant dans toute la mesure du possible des dons et prêts concessionnels pour couvrir ses besoins de financement. Avec l'augmentation des recettes pétrolières et le renforcement des recettes intérieures, les recettes totales devraient passer de 3½ % du PIB environ à plus de 19 % en 2014. Ceci permettra aux autorités d'accroître fortement les dépenses d'appui au plan de développement à moyen terme. Elles entendent aussi redoubler d'efforts pour attirer les financements extérieurs vers l'investissement dans l'infrastructure et d'autres projets.

Encadré 2. Actualisation des données relatives à la production pétrolière et à la détermination des prix des produits pétroliers

La production de pétrole brut du champ pétrolier d'Agadem a démarré vers la fin de l'année 2011. Le pétrole brut extrait est expédié via oléoduc à la raffinerie Soraz de Zinder. Près d'un tiers des produits pétroliers produits par la Soraz est mise en vente sur le marché intérieur; le reste est exporté. La société nationale du pétrole (SONIDEP) a été chargée de la commercialisation des produits pétroliers.

En novembre 2011, les autorités ont conclu un accord avec un investisseur étranger du secteur pétrolier sur la fixation du prix du pétrole brut et des produits pétroliers. Le prix actuel du brut est de 67 dollars EU/baril. Ce prix est valable pendant trois mois et aucune décision n'a encore été prise quant au prix ou au mécanisme de détermination des prix à partir de mars. Les produits raffinés sont vendus 336 francs CFA le litre d'essence et 340 francs CFA pour le gasoil. Ces prix ont été fixés pour six mois. Après quoi les prix des produits raffinés seront soumis à une formule liée aux prix du marché international. La production de produits raffinés pourrait arriver à pleine capacité (20.000 barils/jour) en 2012, en fonction de la conclusion des contrats d'exportation.

Les nouveaux prix des produits pétroliers d'origine intérieure sont d'environ 14 à 17 % inférieurs aux mêmes produits importés. La subvention implicite inhérente aux nouveaux niveaux de prix, mesurée par le manque à percevoir pour l'État, devrait se situer en 2012, selon les projections à quelques 4 milliards de francs CFA par an (moins de 0,1 % du PIB). Cette subvention remplace la subvention implicite des produits pétroliers par des réductions spéciales de droits indirects (pour un total de 33 milliards de francs CFA en 2011, soit 1¼ % du PIB), à l'exception de la subvention du pétrole lampant importé.

À partir de 2015, le Niger pourrait produire et exporter un surcroît de 60.000 barils de pétrole brut par jour. Compte tenu des réserves disponibles, la production resterait à ce niveau 3 à 5 ans, avant de diminuer progressivement sur 50 ans. L'investisseur étranger dans le secteur pétrolier envisage la possibilité d'exporter du brut via l'oléoduc Tchad-Cameroun. Si cette option est retenue, une liaison de 600 kms devra être construite pour relier le champ d'Agadem à l'oléoduc existant au Tchad.

14. **En novembre 2011, le Parlement a adopté le projet de budget du gouvernement pour 2012 qui est globalement aligné sur les conseils de politique prodigués par les services du FMI lors des récentes consultations au titre de l'article IV :**

- *Les recettes totales de 2012 devraient augmenter de plus de 2¼ % du PIB, en raison des nouvelles recettes pétrolières, des mesures de renforcement des administrations fiscale et douanière et de l'expiration des coûteuses exonérations de l'impôt sur les bénéfiques industriels et commerciaux.*
- *Les dépenses totales de 2012 devraient augmenter dans les mêmes proportions. Le gouvernement envisage une restructuration complète des dépenses en 2012. Le retrait des subventions des produits pétroliers (équivalant à 1,2 % du PIB) a permis d'augmenter les dépenses sociales de 19 %, en privilégiant l'investissement dans l'éducation. La masse salariale de l'État augmentera pour intégrer le recrutement de 4.000 enseignants en 2012¹.*
- *Ainsi, le déficit budgétaire global de 2012 devrait rester inchangé par rapport à celui de 2011, à 11½ % du PIB. Le déficit budgétaire de base qui mesure le solde des opérations financières intérieures de l'État devrait tomber à moins de 1 % du PIB contre 4 % en 2011.*

15. **Les autorités envisagent une reconstitution des réserves à la BCEAO en 2012 de l'ordre de 37 milliards de francs CFA (1 % du PIB environ).** À fin 2011, les réserves du gouvernement librement utilisables à la BCEAO n'étaient que de 20 milliards de francs CFA. Ce bas niveau des réserves a forcé les autorités à mener leur gestion de trésorerie en 2011 sur la base de projections hebdomadaires des flux de recettes, entraînant des incertitudes dans l'exécution du budget. La restitution attendue des soldes de liquidités devrait faciliter la programmation des dépenses durant l'exercice budgétaire.

16. **L'augmentation des réserves renforcera aussi la résistance du Niger à des chocs inopinés.** Comme indiqué en détail à l'encadré 3, le Niger est très vulnérable aux chocs climatiques et exogènes. Le relèvement des réserves permettra de renforcer la capacité du gouvernement à soutenir l'appui aux plus démunis face à des conditions difficiles telles que dans les périodes de sécheresse.

17. **Au fil du temps, les autorités envisageront l'instauration d'un mécanisme de stabilisation budgétaire pour traiter les fluctuations des recettes tirées du secteur des ressources naturelles.** Ceci prendra une importance particulière lorsque les nouveaux projets des secteurs du pétrole et de l'uranium entreront en service, ce qui est prévu pour 2015.

¹ Après l'adoption du budget 2012, le gouvernement a accordé des revalorisations de salaires de 5 à 10 % aux agents de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2012. L'impact budgétaire de cette décision, projetée à 5 milliards de francs CFA (0,15 % du PIB), sera compensé par une réduction de la dotation aux transferts.

C. Financement budgétaire

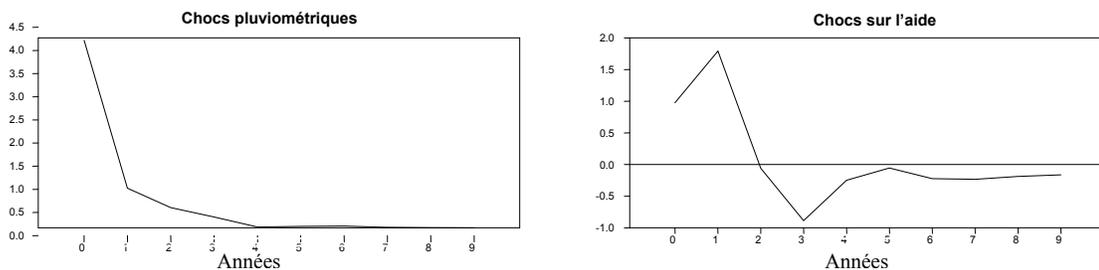
18. **Le cadre budgétaire à moyen terme du gouvernement est fondé sur l'hypothèse d'une augmentation constante du financement extérieur au cours des années à venir.** Si les appuis budgétaires des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux sur la période 2012-14 sont supposés rester à peu près stables au niveau atteint en 2011, les autorités s'attendent à une augmentation substantielle des concours extérieurs aux projets d'infrastructure publique, notamment de transport, de production électrique et d'irrigation.

Encadré 3. Vulnérabilité du Niger aux chocs¹

L'évaluation du rôle des chocs dans les fluctuations macroéconomiques est essentielle pour élaborer les ripostes politiques de nature à renforcer la résistance du Niger aux chocs.

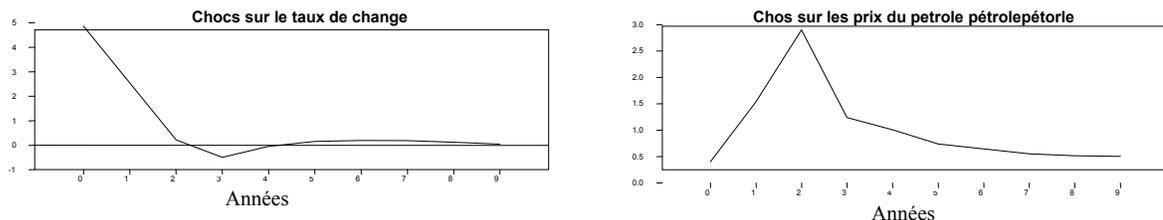
Des travaux empiriques indiquent que les chocs climatiques et extérieurs expliquent 60 % des variations du PIB réel au Niger. Un choc climatique d'un écart-type a un impact immédiat et significatif sur la production la première année, effet qui s'estompe au bout de 4 à 5 ans. Un choc positif d'un écart-type de l'aide entraîne une expansion de la production les trois premières années qui suivent, l'effet le plus marqué intervenant au cours de la deuxième année.

Réaction du PIB réel aux chocs



Les chocs de taux de change semblent être les principaux moteurs des fluctuations des prix à la consommation, qui expliquent plus de 50 % de ses variations. Un choc positif d'un écart-type du taux de change (dépréciation de la monnaie) déclenche une forte mais brève poussée de l'inflation. Les chocs des produits pétroliers mettent trois ans pour avoir un effet d'entraînement significatif sur les fluctuations des prix à la consommation. Les chocs pétroliers sont persistants et mettent 6 à 7 ans environ pour s'estomper. Les chocs climatiques ont un impact relativement modéré sur les prix à la consommation, en raison peut-être des mesures compensatoires et administratives en cas de sécheresse.

Réaction de l'IPC aux chocs



¹ Cet encadré s'inspire d'un document de travail en cours de préparation de Mesmin Koulet-Vickot (Département Afrique du FMI).

19. **Selon les projections, les besoins de financement extérieur brut pour 2012 sont de l'ordre de 462 milliards de francs CFA, contre 357 milliards de francs CFA en 2011.** L'aide aux projets et l'assistance sectorielle (y compris l'aide pour les pénuries alimentaires) s'établirait, d'après les projections, à 366 milliards de francs CFA. Les appuis budgétaires pour 2012 ressortiraient à 79 milliards, dont 30 milliards de la Banque mondiale, 26 milliards de l'Union européenne et 23 milliards de bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux. Le reste de l'écart de financement, estimé à quelque 17 milliards de francs CFA pourrait être comblé par le FMI dans le cadre de la FEC.

20. **Les autorités se sont entendues avec les services du FMI sur le fait que des prêts non concessionnels ne s'imposeraient que pour des projets bien étudiés, à haut rendement et liés à l'infrastructure propres à générer suffisamment de recettes publiques pour couvrir le service de la dette lié à de tels projets.** Les autorités n'ayant pas encore achevé l'élaboration des projets qui réunissent ces conditions, le programme prévoit un plafond zéro sur les prêts non concessionnels à moyen terme. Les services du FMI entendent en proposer le déplafonnement lors de la première revue si les informations fournies par les autorités sur les nouveaux projets et leurs conditions de financement le justifient; ils réexamineront à intervalles réguliers la marge de financement non concessionnels à partir des mises à jour de l'analyse de viabilité de la dette du Niger.

D. Renforcement des finances publiques et de la gestion de la dette

21. **L'ambitieuse stratégie de développement et les objectifs de mobilisation des recettes non moins ambitieux du gouvernement sont adossés à un plan d'action complet de réformes de la gestion des finances publiques sur la période 2012-14.** Ce plan, qui a été mis au point avec le concours de la Banque mondiale, intègre les recommandations des missions d'assistance technique du Département des finances publiques (FAD) du FMI effectuées en 2011 sur l'exécution budgétaire et la gestion de la trésorerie, l'administration fiscale et douanière et la politique fiscale. Les autorités envisagent en outre de renforcer le cadre institutionnel de la gestion de la dette.

Exécution budgétaire et gestion de trésorerie

22. **Durant les années à venir, les autorités poursuivront leurs efforts d'alignement du cadre budgétaire à moyen terme sur les priorités de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté** (MPEF, para. 11). La préparation du budget 2012 a été guidée par un cadre de dépenses à moyen terme étalé sur trois ans. La prochaine étape consistera à préparer les plans sectoriels de dépenses à moyen terme. Le programme prévoit aussi d'autres mesures sur les prochaines années pour renforcer les contrôles budgétaires aux niveaux administratif, parlementaire et judiciaire, incluant la soumission régulière de lois de règlement budgétaire au Parlement.

23. **Pour 2012, le programme de réforme du gouvernement comporte plusieurs mesures précises destinées à renforcer la gestion des finances publiques** (MPEF, para. 13). Il comprend des mesures visant à accélérer les autorisations de dépenses trimestrielles des ministères dépensiers sur la base de plans de gestion et d'engagement de la trésorerie; à limiter le recours à des procédures de dépenses dérogatoires; à clôturer les comptes bancaires irréguliers ou dormants de l'État dans le cadre de la création du compte unique du Trésor; à améliorer le suivi de la chaîne de dépenses; et à établir des rapports trimestriels de dépenses complets.

Administrations fiscale et douanière

24. **Le programme prévoit la poursuite des efforts de renforcement des organes de recouvrement des recettes** (MPEF, para. 14). En 2010, les autorités ont adopté un programme de réforme triennal des administrations fiscale et douanière, visant à élargir la base d'imposition, à améliorer le civisme fiscal, à réduire les exonérations et à affermir la gestion des risques. Les autorités prévoient la mise à jour de ces programmes en 2013.

25. **Les mesures prévues pour 2012 ont été classées par ordre de priorité sur la base de l'impact positif escompté sur les réalisations de recettes** (MPEF, para. 15). En ce qui concerne l'administration fiscale, les efforts seront axés sur le renforcement des contrôles des exonérations d'impôt et des crédits de TVA, ainsi que sur l'accroissement du nombre d'audit des sociétés minières et pétrolières en collaboration, dans un premier temps, avec un cabinet d'audit. La performance de l'administration des douanes devrait bénéficier considérablement de la mise en œuvre plus active des mécanismes de contrôle existants et d'une meilleure utilisation des données d'évaluation des produits fournies par une société d'inspection avant embarquement des marchandises. Un contrat a été récemment conclu avec une société de ce type pour l'installation de scanners, ce qui devrait faciliter les contrôles en douane.

Politique fiscale

26. **L'un des objectifs clés à moyen terme sera d'aligner les exonérations fiscales prévues au code des investissements sur les bonnes pratiques** (MPEF, para. 17). Bien que certaines de ces exonérations aient permis d'attirer de nouveaux investissements, une récente analyse du Département des finances publiques montre qu'elles n'ont pas toujours aidé à promouvoir des investissements supplémentaires, dans le secteur des télécommunications en particulier. À la lumière de ce qui précède, les autorités entendent réviser le code en 2012, afin d'exclure la possibilité de reconduction des exonérations accordées à des sociétés de télécommunication existantes lorsque celles-ci adoptent de nouvelles technologies. En collaboration avec la Banque mondiale, les autorités procéderont aussi à une revue complète du code en 2012.

Gestion de la dette

27. **Le programme prévoit la refonte du cadre institutionnel de gestion de la dette en 2012 (MPEF, para. 18).** Actuellement, la gestion de la dette et des arriérés de dette extérieure et intérieure publiques relèvent de la Direction de la dette du Ministère des Finances (dette extérieure et intérieure) et du Centre autonome d'amortissement de la dette intérieure de l'État (arriérés antérieurs à 2009). Les autorités entendent concentrer toutes les activités de gestion de la dette à la Direction de la dette et renforcer ses capacités techniques et analytiques de gestion de l'endettement. En outre, toutes les propositions relatives à de nouveaux prêts contractés ou garantis par l'État seront soumises à compter de janvier 2012, à l'approbation du Comité national de gestion de la dette.

E. Gestion des ressources naturelles

28. **Le gouvernement accorde une haute priorité à la transparence de toutes les activités de prospection, d'exploitation et de commercialisation des ressources naturelles (MPEF, para. 22).** À titre de première étape, la Constitution de 2010 comporte une disposition exigeant la publication des nouveaux contrats de prospection et d'exploitation minière. Les autorités ont aussi bien progressé vers les normes de l'Initiative de transparence des industries extractives (ITIE); le Niger a été déclaré en conformité avec ces normes en mars 2011.

29. **Le développement rapide de la production minière et pétrolière exige un surcroît de renforcement de la gestion du secteur des ressources naturelles. Ainsi, les autorités entendent prendre les mesures suivantes :**

- *Achever, d'ici fin 2012, une étude stratégique sur le rôle de l'État dans le secteur des ressources naturelles (MPEF, para. 23 et 24).* Partant de l'expérience d'autres pays riches en ressources, l'étude analysera les différentes options qui s'offrent à l'action de l'État dans le fonctionnement et la supervision du secteur. Les autorités entendent examiner les conclusions de l'étude avec les services du FMI avant toute nouvelle initiative dans ce domaine. Elles reverront aussi le régime fiscal (exonérations incluses) du secteur des ressources naturelles inclus dans les codes pétrolier et minier.
- *Pour améliorer la coordination des politiques, relancer en 2012, le Comité interministériel de supervision du secteur des ressources naturelles (MPEF, para. 23).* Les fonctions de supervision relèvent actuellement de divers organes, y compris les ministères des finances, du pétrole, des mines et de la société holding nationale du secteur des mines (SOPAMIN). En attendant les résultats de l'étude stratégique sur le rôle de l'État, le Comité interministériel devrait améliorer la circulation de l'information et la coordination des politiques gouvernementales.
- *Renforcer la capacité de l'État à négocier des contrats et à réaliser des audits fiscaux du secteur des ressources minières à moyen terme (MPEF, para. 25).* La complexité des négociations de contrats et de l'audit du secteur des ressources naturelles exige des connaissances spécialisées qui supposent une constante mise à niveau. Les

autorités ont demandé l'assistance technique du FMI pour renforcer leurs capacités internes dans ces domaines.

- *Tout en œuvrant au renforcement de leur capacité interne, les autorités entendent faire appel à des compétences extérieures pour la négociation des contrats et les audits fiscaux en 2012 (MPEF, para. 26). Elles envisagent en particulier de recourir aux services de cabinets de renom pour les aider à négocier les prix de l'uranium pour 2013 et mener à bien les audits fiscaux complets des sociétés minières.*

F. Réformes du secteur financier et développement du secteur privé

30. **Au regard des normes internationales, l'intermédiation financière au Niger est faible (MPEF, para. 20-21).** En pourcentage du PIB, le crédit bancaire au secteur privé est bien en-dessous des moyennes des pays subsahariens et l'utilisation de comptes bancaires est rare dans le grand public. L'accès au crédit à long terme (financement hypothèque inclus) est limité. Le Niger compte beaucoup d'institutions de microcrédit mais avec un faible taux de pénétration du marché.

31. **En février 2012, les autorités ont achevé un plan de développement global du secteur financier étalé sur cinq ans (Encadré 4).** Le plan, qui a été élaboré en étroite concertation avec les représentants du secteur financier, tire parti des recommandations du rapport PESF de 2008 préparé par les services du FMI et de la Banque mondiale. Il prévoit entre autres, des améliorations du cadre légal (des hypothèques et garanties notamment); des mesures visant à simplifier le recouvrement des prêts; des mesures d'amélioration du fonctionnement de la justice; de formation du personnel des banques; et une campagne de sensibilisation pour rapprocher le secteur bancaire de la population. L'assistance des bailleurs de fonds sera sollicitée pour financer le crédit bancaire à long terme aux PME.

Encadré 4. Stratégie du secteur financier

Suite aux recommandations du rapport PESF de 2008, les autorités nigériennes et les institutions financières ont entrepris un programme de réforme du secteur financier qui sera exécuté avec l'appui des bailleurs de fonds. La réforme vise cinq objectifs principaux qui sont les suivants : i) renforcer la stabilité et la transparence du secteur financier; ii) approfondir le secteur financier; iii) faciliter l'accès au logement; iv) améliorer le dispositif légal; et v) renforcer les capacités techniques et informatiques. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie mise en œuvre repose sur plusieurs repères opérationnels à atteindre d'ici 2016.

- Pour affermir la stabilité, le programme vise à réduire les risques de portefeuille du secteur bancaire en renforçant la capacité d'évaluation du risque au moyen de tests de résistance, et à améliorer la supervision des institutions de microfinance (IMF).
- Afin d'approfondir le secteur financier, la stratégie vise à promouvoir le crédit en milieu rural et aux petites et moyennes entreprises (PME), grâce à des mesures telles que : i) l'élaboration de nouveaux produits financiers, notamment l'assurance contre le risque agricole; ii) l'accès à des opérations bancaires par téléphone ou électroniques; iii) les prestations d'assistance technique en matière de comptabilité, de planification d'entreprise et la mise au point de dossiers bancaires.
- Pour faciliter le financement de l'habitat, la stratégie comporte plusieurs mesures dont les suivantes : i) révision des lois afin de faciliter l'acceptation de titres fonciers (notamment par la réduction des frais d'établissement de ces titres) et l'émission de prêts hypothécaires; ii) le renforcement du cadre légal des garanties hypothécaires; iii) mesures destinées à accroître l'efficacité du registre cadastral. D'autres réformes à caractère juridique ont notamment trait à l'adoption de nouveaux codes de procédure civile et commerciale, et à l'adoption d'une loi sur la protection des consommateurs.
- Afin de renforcer les capacités, la stratégie prévoit des activités de formation des employés des banques et IMF, ainsi que des campagnes de sensibilisation de l'opinion sur le système de paiements.

32. **Le plan prévoit aussi des mesures visant à consolider la stabilité du système bancaire.** À fin novembre 2011, six des dix banques commerciales ne répondaient pas au ratio de liquidité, et deux banques ne respectaient pas le ratio de fonds propres (Tableau 6)². Le plan recommande des mesures supplémentaires pour veiller à ce que toutes les banques se conforment aux ratios prudentiels. En particulier, le programme vise à réduire le risque de portefeuille du secteur bancaire et à renforcer la supervision des institutions de microcrédit.

33. **La stratégie du Niger pour améliorer le climat des affaires complète le plan de développement du secteur financier** (MPEF, para. 29 et 30). Le Niger étant classé 173 sur 183 pays dans les indicateurs «*Doing Business*» de la Banque mondiale (2011), les autorités accordent une haute priorité à l'élimination des obstacles au développement du secteur privé créateur d'emplois. En collaboration avec la Banque mondiale et les représentants des investisseurs privés, elles ont élaboré un programme de réforme à moyen terme visant à rendre le Niger plus attrayant pour l'investissement. Pour 2012, le plan prévoit la refonte des activités du Comité national des investisseurs privés, la révision du Code des investissements, l'adoption de mesures destinées à favoriser le commerce et la préparation de cadres de partenariat public-privé.

34. **Le gouvernement continuera aussi de donner une grande priorité au renforcement de la gouvernance.** En réponse à de récentes allégations de corruption, le gouvernement a remplacé un grand nombre de responsables de l'administration publiques. Il entend aussi renforcer la mise en œuvre des règles de passation des marchés publics.

IV. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET RISQUES INTRINSÈQUES DU PROGRAMME

35. **Le nouveau programme triennal du gouvernement sera appuyé par un niveau d'accès de 78,96 millions de DTS (120 % de la quote-part), à décaisser en sept tranches** (Tableau 7). L'appui du FMI aiderait le gouvernement à reconstituer les réserves et à conforter sa résistance aux chocs exogènes tels que les pressions liées aux pénuries de denrées alimentaires du premier semestre 2012. Le nouvel accord proposé prendrait effet en mars 2012 et ferait l'objet de revues semestrielles. Le programme pour 2012 sera évalué au regard de : critères de réalisation (CR) à fin juin et fin décembre 2012; de CR continus et de repères indicatifs à fin mars et fin septembre 2012; ainsi que de repères structurels dans les domaines essentiels à la réussite du programme. Les CR et repères indicatifs sont définis dans le Protocole d'accord technique (en Appendice).

36. **La conditionnalité structurelle proposée pour 2012 tient compte du chronogramme du programme de réformes du gouvernement** (MPEF, tableau 2). Les autorités ont bien progressé dans la préparation de ces mesures qui visent à renforcer les

² Sur dix banques, une seule est entièrement détenue par des intérêts nigériens, les autres étant des succursales d'établissements régionaux ou d'institutions étrangères.

opérations budgétaires et les efforts de mobilisation des recettes afin de disposer des ressources nécessaires pour leur stratégie de développement. La conditionnalité prévue dans d'autres domaines clés du programme de réforme gouvernemental (y compris la gestion des ressources naturelles et le développement du secteur financier) pourrait être envisagée pour la deuxième année de mise en œuvre du programme; la Banque mondiale entend prévoir une conditionnalité sur les mesures d'amélioration du climat des affaires, dans le cadre des opérations liées à la politique de développement en cours d'élaboration actuellement.

37. La capacité du Niger à rembourser le FMI est bonne mais la mise en œuvre du programme comporte des risques d'inversion. S'il est vrai que le service de la dette envers le FMI absorbera une partie des recettes publiques (Tableau 8), la mise en œuvre de la politique budgétaire sur la période d'application du programme pourrait subir le contrecoup de chocs inattendus, liés notamment aux conditions climatiques ou de chutes des cours de l'uranium et du pétrole. De même, une aggravation de la situation sécuritaire fragile dans la région pourrait assombrir les perspectives de croissance et d'investissement du Niger.

V. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

38. Le programme économique et financier du gouvernement pour 2012-14 prend appui sur les éléments clés de la stratégie de croissance adoptée en 2011. Le programme intègre aussi les recommandations de la récente évaluation *ex post*. Nombre des réformes prévues dans le cadre du programme, pour la gestion des finances publiques et le secteur financier en particulier sont à un stage avancé de leur élaboration.

39. La volonté de réforme des autorités donne espoir quant aux progrès significatifs qui pourraient être accomplis dans la mise en œuvre de son calendrier dans les années à venir. Mais les contraintes actuelles de capacité administrative pourraient retarder la mise en œuvre des réformes ainsi que l'ambitieux programme d'investissement public du gouvernement. Ceci souligne d'autant la nécessité d'accentuer les efforts de renforcement des capacités avec l'assistance des institutions financières internationales et des bailleurs de fonds. Les services du FMI sont disposés à poursuivre leur assistance technique durant les années à venir, notamment en gestion des finances publiques et des ressources naturelles.

40. L'orientation de politique budgétaire du programme rétablit un bon équilibre entre l'expansion des dépenses de développement et le maintien de la viabilité de la dette. L'augmentation de l'investissement public prévue pour les prochaines années devrait être financée principalement par la hausse des recettes intérieures (y compris le produit de l'exploitation des ressources naturelles) et des prêts projets concessionnels. Cela souligne combien il est nécessaire de progresser rapidement dans le renforcement des administrations fiscale et douanières, ainsi que dans la mise en œuvre des réformes fiscales. Le programme prévoit des mesures propres à faire en sorte que seuls les projets à haut rendement figurent dans le programme d'investissement.

41. **Toutefois, quelques grands projets pourraient nécessiter un financement sur prêts non concessionnels.** Le gouvernement convient que les financements par prêts non concessionnels ne seront envisagés que pour les projets commerciaux et d'infrastructure bien étudiés et à haut rendement qui généreront des recettes publiques suffisantes pour couvrir le service de la dette découlant de leur réalisation. Eu égard au récent reclassement du Niger d'un niveau de risque de surendettement faible à modéré, il importera d'éviter toute nouvelle dégradation des indicateurs de viabilité de la dette.

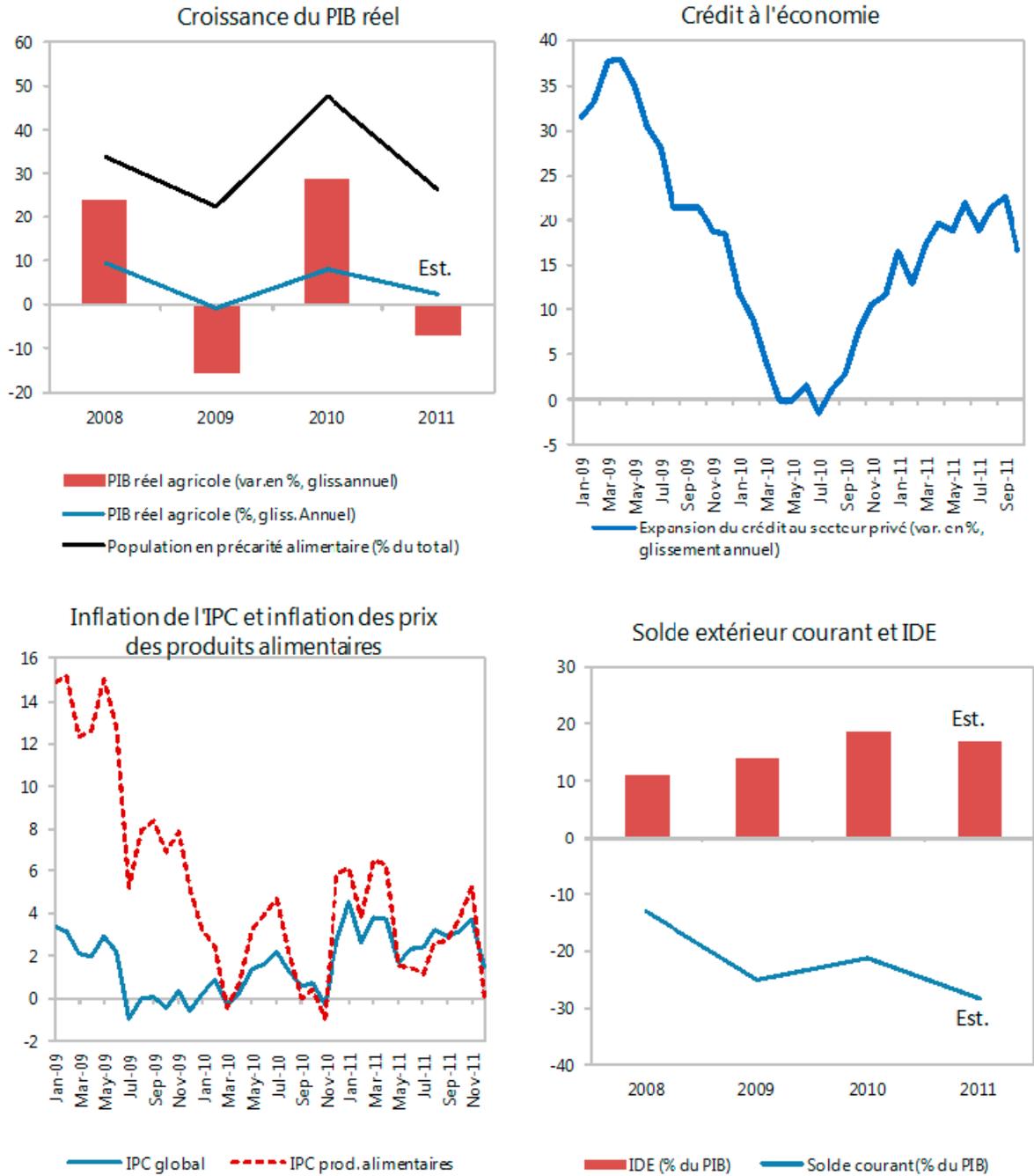
42. **Le programme prévoit une reconstitution significative des réserves du Niger à la BCEAO en 2012.** Ceci sera essentiel pour donner plus de souplesse à l'exécution du budget et accroître la résistance du pays aux chocs exogènes. Comme l'ont montré les récentes variations de la production agricole, le Niger reste exceptionnellement vulnérable aux chocs exogènes. Cette vulnérabilité pourrait s'accroître, à mesure que les exportations de ressources naturelles prendront de l'importance.

43. **L'efficacité de l'exploration des ressources naturelles exige une refonte du cadre de supervision et du cadre juridique de ce secteur.** Le nouveau cadre devra préciser le rôle de l'État dans les projets d'exploitation des ressources naturelles; assurer un recouvrement optimal des recettes dans ce secteur; et garantir la transparence complète de la réglementation y afférente. Les services du FMI se félicitent de l'intention des autorités de présenter des propositions de réforme en 2012 et sont disposés à fournir une assistance technique.

44. **Les services du FMI se félicitent de l'intention des autorités de développer le secteur financier et d'améliorer le climat des affaires, deux domaines qui se renforcent mutuellement.** S'il est vrai que les investissements en cours dans le secteur des ressources naturelles augmenteront considérablement les exportations et les recettes publiques, leurs effets directs sur l'emploi devraient rester limités. Des progrès rapides dans la mise en œuvre des réformes visant à développer le secteur financier et à améliorer le climat des affaires seront déterminants pour diversifier l'économie au-delà des secteurs traditionnels et créer assez d'emplois dans le secteur privé pour absorber l'augmentation de la population active du Niger.

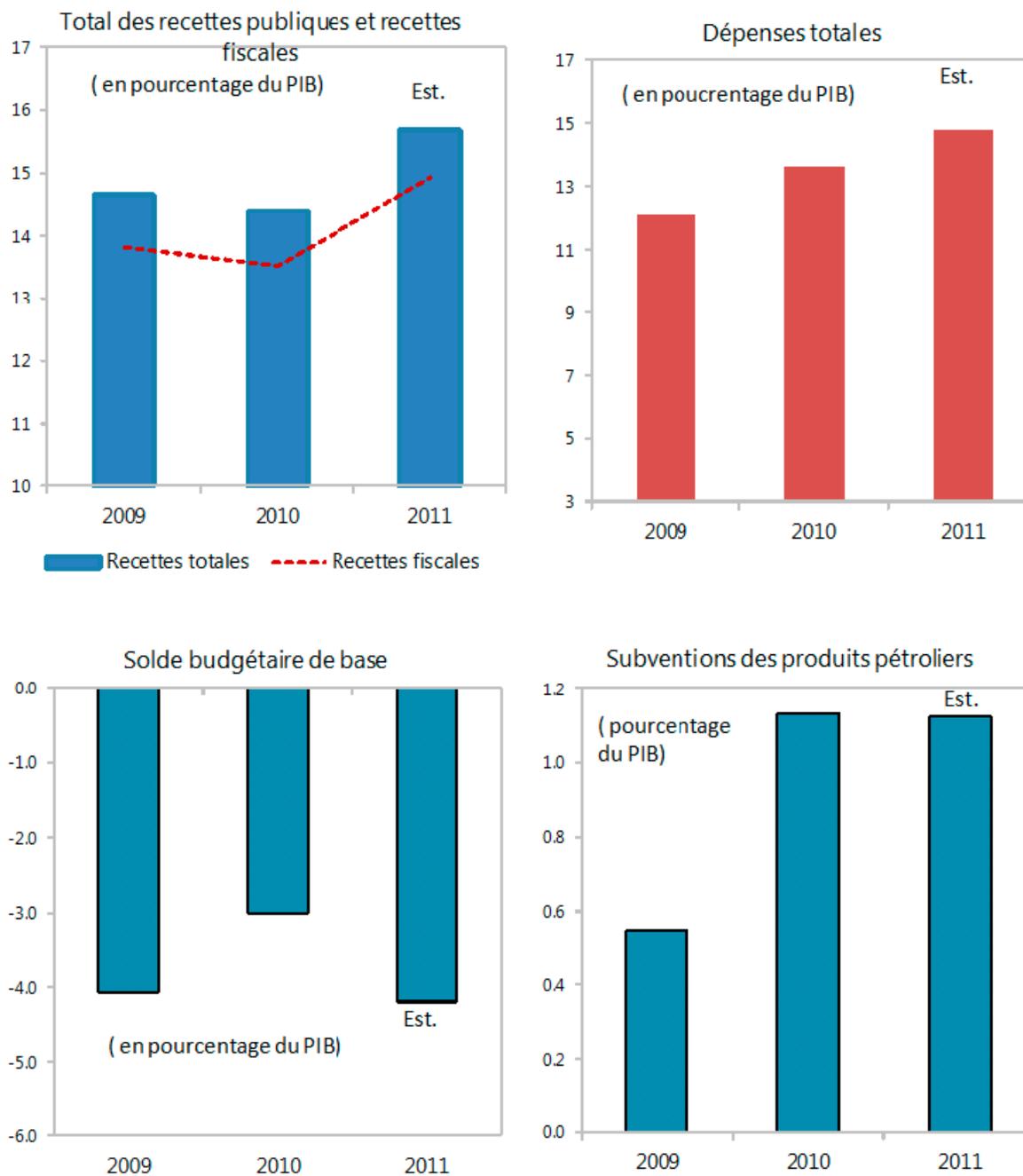
45. **Sur la base des politiques économiques que les autorités entendent mettre en œuvre, les services du FMI recommandent l'approbation de la demande du Niger visant à conclure un nouvel accord triennal au titre de la FEC.**

Graphique 1. Niger – Évolution économique, 2008-11



Sources : autorités nigériennes; estimations des services du FMI.

Graphique 2. Niger – Évolution de la situation budgétaire, 2009-11



Sources : autorités nigériennes; estimations des services du FMI.

Graphique 3. Niger -- Moyen terme, 2012-16



Sources : autorités nigériennes; estimations des services du FMI.

Tableau 1. Niger – Principaux indicateurs économiques et financiers, 2009-16

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Projections							
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)							
Revenu national et prix								
PIB à prix constants	-0.9	8.0	2.3	13.4	6.5	7.2	6.9	7.0
PIB non agricole à prix constants	5.5	0.7	6.5	15.8	6.3	7.2	6.6	6.6
PIB hors pétrole et produits miniers				5.1	5.6	5.8	6.0	6.2
Déflateur du PIB	4.1	1.5	3.6	4.5	1.9	2.1	2.0	2.0
Indice des prix à la consommation								
Moyenne annuelle	1.1	0.9	2.9	4.5	2.0	2.0	2.0	2.0
Fin de période	-0.6	2.7	1.4	4.5	2.0	2.0	2.0	2.0
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	15.2	8.1	19.0	38.1	12.0	14.2	16.7	9.3
<i>dont</i> : exportations hors uranium	31.0	-3.3	14.1	56.3	21.9	3.5	3.1	11.4
Importations, f.à.b (francs CFA)	40.2	4.7	18.3	17.3	-0.4	-1.0	9.5	5.1
Volume des exportations	13.6	0.0	11.7	34.9	13.1	11.9	12.8	8.9
Volume des importations	35.3	-10.5	22.4	26.6	-3.1	-3.7	7.0	2.3
Termes de l'échange (détérioration -)	3.9	-3.6	8.7	12.4	-2.4	1.6	0.3	0.6
Finances publiques								
Recettes totales	-17.7	6.1	15.4	36.2	14.4	11.2	12.8	10.8
Dépenses totales et prêts nets	11.3	-4.2	32.0	29.0	15.8	10.8	9.0	8.8
<i>dont</i> : dépenses courantes	0.0	21.8	14.8	-1.9	19.7	12.7	12.1	8.6
<i>dont</i> : dépenses d'équipement	25.1	-29.5	43.1	86.9	13.1	9.4	6.8	9.1
	(Variation annuelle en pourcentage, début de période)							
Monnaie et crédit								
Crédit intérieur	41.0	9.1	12.9	11.1	6.6	10.4	8.7	9.1
Crédit à l'État (net)	28.9	1.4	-0.4	-7.3	-1.3	-1.0	-2.4	-2.0
Crédit à l'économie	12.1	7.7	13.3	18.3	7.9	11.4	11.1	11.1
Avoirs intérieurs nets	41.2	1.6	12.9	11.1	6.6	10.4	8.7	9.1
Monnaie au sens large	18.3	22.6	6.6	18.5	8.5	11.9	14.1	9.1
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (%)	5.3	4.6	4.6	4.6	4.6	4.5	4.3	4.3
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Finances publiques								
Recettes totales	14.7	14.4	15.7	18.0	19.0	19.3	20.0	20.3
Dépenses totales et prêts nets	24.6	21.8	27.2	29.6	31.6	31.9	31.9	31.8
Dépenses courantes	12.1	13.7	14.8	12.3	13.5	13.9	14.3	14.3
Dépenses d'équipement	12.5	8.1	11.0	17.3	18.0	18.0	17.7	17.7
Solde de base (dons exclus) ¹	-4.1	-3.0	-4.2	-0.7	-1.6	-1.5	-0.9	-0.7
Solde global(base engagements, dons inclus)	-5.5	-2.6	-3.7	-3.6	-4.8	-5.1	-4.6	-4.4
Investissement brut								
<i>dont</i> : investissements privés	25.2	33.8	32.5	31.0	25.3	17.7	16.4	15.3
investissements publics	7.8	4.9	6.6	10.4	10.8	10.8	10.6	10.6
Épargne nationale brute	7.9	17.5	10.7	14.9	15.5	15.0	14.4	15.3
<i>dont</i> : épargne privée	1.0	7.3	3.1	5.3	7.4	7.4	7.4	8.4
Épargne intérieure	5.7	9.7	6.4	13.2	15.0	14.4	14.9	16.4
Solde extérieur courant								
Dons officiels exclus	-25.7	-27.1	-32.4	-30.0	-23.9	-16.7	-15.5	-13.4
Solde extérieur courant (dons inclus)	-25.0	-21.1	-28.3	-26.5	-20.6	-13.5	-12.5	-10.6
Ratio du service de la dette en pourcentage des :								
Exportations de biens et services	2.5	2.6	4.2	3.0	2.8	2.6	2.3	2.0
Recettes publiques	3.5	3.9	6.2	4.4	4.2	3.9	3.6	3.1
VAN de la dette extérieure								
Aide extérieure	10.9	11.8	26.4	24.1	23.9	23.9	24.0	24.3
	6.1	6.2	12.6	13.2	13.2	13.1	12.9	12.6
	(Billions of CFA francs)							
PIB aux prix courants du marché	2,481	2,680	2,839	3,364	3,651	3,996	4,356	4,752

Sources : autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

¹Recettes moins dépenses, hors dépenses en capital sur financements extérieurs.

Tableau 2. Niger – Opérations financières de l'État, 2009-16

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
			Proj.	Prog.	Projections			
(En milliards de francs CFA)								
Recettes totales	363.6	385.6	445.0	606.0	693.0	771.0	870.0	963.2
Recettes fiscales	343.0	361.8	423.6	539.8	657.0	732.2	830.0	921.2
Recettes non fiscales	20.6	23.8	21.4	66.2	35.9	38.9	39.9	41.9
Dépenses totales et prêts nets	609.9	584.1	770.9	994.7	1152.1	1276.6	1391.2	1512.8
<i>dont</i> : financées sur ressources intérieures	464.5	466.4	564.1	629.7	749.9	830.4	907.4	994.9
Total des dépenses courantes	300.8	366.4	420.4	412.2	493.6	556.4	623.6	677.5
Dépenses budgétaires	276.5	346.3	390.5	381.9	458.7	516.5	578.1	627.9
Traitements et salaires	93.6	103.2	126.7	146.1	165.2	188.3	214.0	233.0
Matériels et fournitures	83.9	94.3	99.2	110.0	121.0	133.1	150.1	153.1
Subventions et transferts	97.2	135.5	147.7	114.5	158.7	180.4	198.3	224.2
<i>dont</i> : subventions pétrolières	13.5	30.3	33.0	0.0				
Intérêts	5.8	6.0	10.7	11.2	13.8	14.7	15.7	17.6
<i>dont</i> : dette extérieure	4.5	3.8	6.4	6.9	7.3	8.1	9.0	10.0
Ajustements et dépenses budgétaires	-4.0	7.3	6.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses sur comptes spéciaux ¹	24.3	20.1	29.9	30.4	34.9	39.9	45.5	49.6
Dépenses d'équipement et prêts nets	309.1	217.7	350.5	582.4	658.5	720.2	767.6	835.3
Dépenses d'équipement financées sur :	309.1	217.7	311.7	582.4	658.9	720.5	769.9	839.5
Ressources intérieures	163.7	100.0	104.8	217.4	256.8	274.4	286.0	321.6
Ressources extérieures	145.4	117.7	206.8	365.0	402.1	446.1	483.9	517.8
<i>dont</i> : dons	105.0	83.0	145.8	199.3	214.0	232.2	251.8	270.8
prêts	40.4	34.7	61.1	165.8	188.1	214.0	232.1	247.1
Prêts nets	0.0	0.0	38.9	0.0	-0.4	-0.4	-2.3	-4.2
Solde global (base engagements)	-246.3	-198.5	-325.9	-388.7	-459.1	-505.6	-521.2	-549.6
Solde de base ²	-100.9	-80.8	-119.1	-23.7	-57.0	-59.4	-37.4	-31.7
Variations des arriérés de paiements et instances du Trésor	-13.9	-12.4	-8.0	-10.0	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0
Solde global (base caisse)	-260.2	-210.9	-333.9	-398.7	-474.1	-520.6	-536.2	-564.6
Financement	260.2	210.9	333.9	382.0	457.3	503.7	527.8	564.7
Financement extérieur	146.2	157.4	340.8	430.1	467.1	511.5	549.3	584.7
Dons	110.9	130.1	222.0	268.5	283.3	301.4	321.0	340.0
Appuis budgétaires	5.9	47.2	76.2	69.2	69.2	69.2	69.2	69.2
Financement de projets	105.0	83.0	145.8	199.3	214.0	232.2	251.8	270.8
Prêts	40.4	34.7	134.5	175.8	198.1	224.0	242.1	257.1
<i>dont</i> : Appuis budgétaires	0.0	0.0	34.5	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
Amortissement	-8.4	-11.2	-18.9	-16.7	-17.3	-16.9	-16.8	-15.3
Allègement de dette (y compris la dette en négociation)	3.3	3.7	3.2	2.6	3.0	3.0	3.0	3.0
Financement intérieur	114.0	53.5	-6.8	-48.2	-9.7	-7.8	-21.5	-20.1
Secteur bancaire	115.2	24.8	-9.3	-44.9	-9.7	-7.8	-21.5	-20.1
FMI	2.4	2.3	-2.2	-3.2	-4.1	-4.9	-5.5	-4.1
Avances statutaires	-0.5	-4.2	-1.8	-5.4	-9.1	-6.8	-6.9	-5.2
Dépôts à la BCEAO	113.3	18.1	-7.9	-36.3	3.4	3.9	-9.1	-10.8
Titres publics, net		8.6	2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Secteur non bancaire	-1.3	28.8	2.5	-3.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement (+)	0.0	0.0	0.0	16.7	16.8	16.8	8.5	-0.1
<i>Pour mémoire :</i>								
Produit de l'exploitation des ressources naturelles	43.6	45.5	55.4	129.5	162.6	188.4	237.3	257.7
<i>dont</i> : recettes pétrolières				59.0	71.5	72.5	73.6	82.5
<i>dont</i> : recettes tirées de l'exploitation de l'uranium	43.6	45.5	55.4	70.4	91.1	115.8	163.7	175.3
Produit de l'exploitation d'autres ressources	320.0	340.1	389.6	476.5	530.4	582.6	632.7	705.4

Sources : autorités nigériennes; estimations des services du FMI.

¹Les comptes spéciaux couvrent notamment le financement de la Caisse nationale de retraite, le Fonds d'investissement prioritaire, le Fonds pour la formation professionnelle continue et l'entretien des avions.²Recettes moins dons, hors dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures.

Tableau 3. Niger –Opérations financières de l'État, 2009-16

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
			Proj.	Prog.			Projections	
	(En pourcentage du PIB)							
Recettes totales	14.7	14.4	15.7	18.0	19.0	19.3	20.0	20.3
Recettes fiscales	13.8	13.5	14.9	16.0	18.0	18.3	19.1	19.4
Recettes non fiscales	0.8	0.9	0.8	2.0	1.0	1.0	0.9	0.9
Dépenses totales et prêts nets	24.6	21.8	27.2	29.6	31.6	31.9	31.9	31.8
<i>dont</i> : financées sur ressources intérieures	18.7	17.4	19.9	18.7	20.5	20.8	20.8	20.9
Total des dépenses courantes	12.1	13.7	14.8	12.3	13.5	13.9	14.3	14.3
Dépenses budgétaires	11.1	12.9	13.8	11.3	12.6	12.9	13.3	13.2
Traitements et salaires	3.8	3.9	4.5	4.3	4.5	4.7	4.9	4.9
Matériels et fournitures	3.4	3.5	3.5	3.3	3.3	3.3	3.4	3.2
Subventions et transferts	3.9	5.1	5.2	3.4	4.3	4.5	4.6	4.7
Intérêts inscrits à l'échéancier	0.2	0.2	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4
<i>dont</i> : dette extérieure	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Ajustements et dépenses budgétaires	-0.2	0.3	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses sur comptes spéciaux	1.0	0.7	1.1	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0
Dépenses d'équipement et prêts nets	12.5	8.1	12.3	17.3	18.0	18.0	17.6	17.6
Dépenses d'équipement financées sur :	12.5	8.1	11.0	17.3	18.0	18.0	17.7	17.7
Ressources intérieures	6.6	3.7	3.7	6.5	7.0	6.9	6.6	6.8
Ressources extérieures	5.9	4.4	7.3	10.8	11.0	11.2	11.1	10.9
<i>dont</i> : dons	4.2	3.1	5.1	5.9	5.9	5.8	5.8	5.7
Prêts nets	0.0	0.0	1.4	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1
Solde global (base engagements)	-9.9	-7.4	-11.5	-11.6	-12.6	-12.7	-12.0	-11.6
Solde de base	-4.1	-3.0	-4.2	-0.7	-1.6	-1.5	-0.9	-0.7
Variation des arriérés de paiements et des instances du Trésor	-0.6	-0.5	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3
Solde global (base caisse)	-10.5	-7.9	-11.8	-11.8	-13.0	-13.0	-12.3	-11.9
Financement	10.5	7.9	11.8	11.4	12.5	12.6	12.1	11.9
Financement extérieur	5.9	5.9	12.0	12.8	12.8	12.8	12.6	12.3
Dons	4.5	4.9	7.8	8.0	7.8	7.5	7.4	7.2
Appuis budgétaires	0.2	1.8	2.7	2.1	1.9	1.7	1.6	1.5
Financement de projets	4.2	3.1	5.1	5.9	5.9	5.8	5.8	5.7
Prêts	1.6	1.3	4.7	5.2	5.4	5.6	5.6	5.4
<i>dont</i> : appuis budgétaires	0.0	0.0	1.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2
Amortissement	-0.3	-0.4	-0.7	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.3
Allègement de dette (y compris la dette en négociation)	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Financement intérieur	4.6	2.0	-0.2	-1.4	-0.3	-0.2	-0.5	-0.4
Secteur bancaire	4.6	0.9	-0.3	-1.3	-0.3	-0.2	-0.5	-0.4
FMI	0.1	0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Avances statitaires	0.0	-0.2	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1
Dépôts à la BCEAO	4.6	0.7	-0.3	-1.1	0.1	0.1	-0.2	-0.2
Titres publics, net		0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Secteur non bancaire	-0.1	1.1	0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement (+)	0.0	0.0	0.0	0.5	0.5	0.4	0.2	0.0
<i>Pour mémoire :</i>								
Produit de l'exploitation des ressources naturelles	1.8	1.7	2.0	3.8	4.5	4.7	5.4	5.4
<i>dont</i> : recettes pétrolières				1.8	2.0	1.8	1.7	1.7
<i>dont</i> : recettes tirées de l'exploitation de l'uranium	1.8	1.7	2.0	2.1	2.5	2.9	3.8	3.7
Produit de l'exploitation d'autres ressources	12.9	12.7	13.7	14.2	14.5	14.6	14.5	14.8
Dépôts à la BCEAO (mois de dépenses financées sur ress. int.)	1.9	1.4	1.3	1.9	1.5	1.3	1.3	1.4

Sources : autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4. Niger – Balance des paiements, 2009-16

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
		Prél.			Projections			
	(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire)							
Solde extérieur courant	-621.3	-565.5	-803.8	-893.0	-751.6	-540.3	-546.5	-502.1
Balance des biens, services et revenus	-692.6	-791.5	-956.2	-1047.5	-913.4	-710.9	-726.2	-691.8
Balance des biens	-376.5	-378.6	-443.8	-394.9	-289.4	-144.4	-81.1	-32.7
Exportations, f.à.b.	470.7	508.7	605.4	836.0	936.4	1069.5	1247.7	1363.1
Uranium	195.1	242.3	301.3	360.5	356.9	469.8	629.1	674.0
Pétrole	0.0			157.8	240.7	228.0	208.6	203.8
Autres produits	275.6	266.4	304.1	317.7	338.7	371.7	409.9	485.4
Importations, f.à.b.	847.2	887.3	1049.3	1230.9	1225.8	1213.9	1328.7	1395.9
Produits alimentaires	206.4	243.5	229.4	236.0	238.5	238.9	240.2	249.0
Produits pétroliers	126.5	143.5	143.3	17.0	15.6	15.7	15.6	15.6
Biens d'équipement	301.5	335.1	349.3	454.8	430.0	407.3	463.5	474.2
Autres produits	212.7	163.3	327.3	523.1	541.7	552.1	609.5	657.0
Services et revenus (net)	-316.1	-412.9	-512.3	-652.6	-624.0	-566.5	-645.1	-659.1
Services (net)	-299.7	-397.1	-483.2	-556.6	-482.4	-419.8	-443.3	-419.2
Revenus (net)	-16.3	-15.8	-29.2	-95.9	-141.7	-146.6	-201.9	-239.9
<i>dont</i> : intérêts sur la dette extérieure publique	-4.8	-3.8	-6.4	-6.9	-7.3	-8.1	-9.0	-10.0
Transferts courants sans contrepartie (net)	71.2	226.1	152.4	154.5	161.8	170.6	179.7	189.7
Privés (net)	53.9	72.9	36.5	38.2	41.5	45.4	49.5	54.0
Publics (net)	17.3	153.2	116.0	116.3	120.3	125.2	130.2	135.8
<i>dont</i> : dons au titres de l'appui budgétaire	5.9	47.2	76.2	69.2	69.2	69.2	69.2	69.2
Compte de capital et d'opérations financières	538.6	670.0	765.7	921.6	747.8	534.4	585.0	500.6
Compte de capital	120.3	95.8	162.5	218.3	234.5	254.2	275.6	296.5
Transferts en capital privés	11.1	12.8	13.6	16.1	17.4	19.1	20.8	22.7
Dons projets	105.5	83.0	145.8	199.3	214.0	232.2	251.8	270.8
Actifs financiers non produits	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Annulations de dettes	3.7	0.0	3.2	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Compte financier	418.3	574.2	603.1	703.3	513.3	280.1	309.5	204.1
Investissements directs	345.4	495.3	478.3	509.1	305.5	46.0	54.2	-73.0
Investissements de portefeuille	7.4	17.9	1.3	4.5	4.5	4.5	4.5	4.9
Autres investissements	65.5	61.0	123.6	189.8	203.3	229.6	250.8	272.2
Secteur public (net)	32.6	26.9	115.6	157.3	180.8	207.1	225.3	241.7
Décaissements	43.7	34.7	134.5	175.8	198.1	224.0	242.1	257.1
Prêts au titre de l'appui budgétaire	3.3	0.0	34.5	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
Prêts projets	40.4	34.7	99.9	165.8	188.1	214.0	232.1	247.1
Amortissement	11.1	11.2	18.9	18.5	17.3	16.9	16.8	15.3
Autres (net)	32.9	34.1	8.0	32.5	22.5	22.5	25.5	30.5
Erreurs et omissions	-7.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-89.8	104.5	-38.1	28.7	-3.9	-6.0	38.5	-1.5
Financement	89.8	-104.5	38.1	-45.4	-12.9	-10.9	-47.0	1.5
Avoirs extérieurs nets (BCEAO) ¹	86.4	-108.2	34.9	-48.0	-15.9	-13.9	-50.0	-1.5
<i>dont</i> : utilisation nette des ressources du FMI	2.4	7.3	0.3	-3.2	-4.1	-4.9	0.0	0.0
Rééchelonnement obtenu	3.3	3.7	3.2	2.6	3.0	3.0	3.0	3.0
Besoin de financement	0.0	0.0	0.0	16.7	16.8	16.9	8.5	0.0
<i>Pour mémoire :</i>								
Solde extérieur courant (pourcentage du PIB)	-25.0	-21.1	-28.3	-26.5	-20.6	-13.5	-12.5	-10.6
Solde extérieur courant (dons exclus, pourcentage du PIB)	-25.7	-27.1	-32.4	-30.0	-23.9	-16.7	-15.5	-13.4
Balance commerciale (pourcentage du PIB)	-15.2	-14.1	-15.6	-11.7	-7.9	-3.6	-1.9	-0.7
Solde global (pourcentage du PIB)	-3.6	3.9	-1.3	0.9	-0.1	-0.1	0.9	0.0
Avoirs extérieurs nets (en mois d'importations)	2.2	1.8	2.1	3.0	4.1	5.0	5.5	5.8
PIB (en milliards de francs CFA)	2,481.1	2,679.7	2,839.2	3,364.5	3,650.9	3,996.0	4,356.4	4,752.3

Sources : autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

¹Incluant l'utilisation nette de la contrepartie en francs CFA de l'allocation générale de DTS rétrocédée par la BCEAO en septembre 2009.

Tableau 5. Niger – Situation monétaire, 2009-16

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
			Proj.	Prog.			Proj.	
(En milliards de francs CFA; fin de période)								
Avoirs extérieurs nets	193.8	292.9	274.7	293.1	279.3	269.2	304.4	303.2
BCEAO	224.2	292.6	276.4	296.8	285.0	276.9	314.1	314.9
Banques commerciales	-30.4	0.3	-1.7	-3.7	-5.7	-7.7	-9.7	-11.7
Avoirs intérieurs nets	278.5	286.2	352.2	437.7	513.4	617.3	706.3	799.7
Crédit intérieur	311.4	354.3	420.3	505.8	581.5	685.4	774.4	867.8
Créances nettes sur l'Etat	0.5	7.2	5.1	-23.5	-16.4	-7.3	-20.3	-66.8
BCEAO	19.0	35.9	31.3	2.7	9.8	19.0	6.0	-40.5
Créances	93.3	91.5	94.7	86.2	73.1	61.5	49.1	39.7
dont : avances statutaires	31.3	27.0	25.3	23.3	17.8	14.5	0.0	0.0
Dépôts	74.3	55.5	63.4	83.5	63.3	42.5	43.1	80.3
Banques commerciales	-20.3	-33.3	-30.8	-30.8	-30.8	-30.8	-30.8	-30.8
Autres	1.8	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5
Crédit à l'économie	310.9	347.2	415.2	529.3	597.9	692.7	794.7	934.6
Autres postes, net	-32.9	-68.1	-68.1	-68.1	-68.1	-68.1	-68.1	-68.1
Monnaie et quasi-monnaie	472.3	579.1	626.9	730.8	792.7	886.6	1010.8	1102.9
Masse monétaire	187.0	234.9	263.7	296.6	333.7	382.1	437.5	501.0
Dépôts auprès des banques	285.3	298.6	358.1	530.6	614.2	723.7	772.3	888.2
(Variations annuelles en pourcentage de la masse monétaire du début de période, sauf indication contraire)								
Avoirs extérieurs nets	-22.8	21.0	-3.1	2.9	-1.9	-1.3	4.0	-0.1
BCEAO	-18.3	14.5	-2.8	3.3	-1.6	-1.0	4.2	0.1
Banques commerciales	-4.5	6.5	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2
Avoirs intérieurs nets	41.2	1.6	11.4	13.6	10.4	13.1	10.0	9.2
Crédit intérieur	41.0	9.1	11.4	13.6	10.4	13.1	10.0	9.2
Créances nettes sur l'Etat	28.9	1.4	-0.4	-4.6	1.0	1.2	-1.5	-4.6
BCEAO	28.8	3.6	-0.8	-4.6	1.0	1.2	-1.5	-4.6
dont : avances statutaires	-0.5	-0.9	-0.3	-0.3	-0.8	-0.4	-1.6	0.0
Banques commerciales	0.0	-2.7	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	0.1	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit à l'économie (en pourcentage)	12.1	7.7	11.8	18.2	9.4	12.0	11.5	13.8
Autres postes, net	0.2	-7.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Masse monétaire	18.3	22.6	8.2	16.6	8.5	11.8	14.0	9.1
<i>Pour mémoire</i>								
Vitesse de circulation de la monnaie (en pourcentage)	5.3	4.6	4.5	4.6	4.6	4.5	4.3	4.3
Crédit à l'économie (variation en pourcentage)	18.4	11.7	19.6	27.5	13.0	15.9	14.7	17.6
(en pourcentage du PIB)	12.5	13.0	14.6	15.7	16.4	17.3	18.2	19.7
(en pourcentage du PIB non agricole)	17.3	19.3	20.8	21.3	22.0	23.0	24.0	25.6

Sources : autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. Niger – Indicateurs du secteur bancaire

	Valeur de référence	2007	2008	2009	2010	Sept. 2010
Ratio de fonds propres¹	8%=min					
		11.0	4.9	9.1	6.5	20.3
Ratio de liquidité²	75%=min					
		90.1	70.8	77.16	74.6	75.9
Qualité des actifs						
Créances douteuses (brut)		21.8	16.7	16	14.7	20.7
Créances douteuses (net) ³		8.4	9.1	6.3	8.2	11.4

Sources : BCEAO; calculs des services du FMI.

¹ Ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés sur les risques.

² Liquidité bancaire plus crédits à court terme/engagements à court terme.

³ Provisions bancaires nettes.

Tableau 7. Niger – Calendrier des décaissements proposé dans le cadre de l'accord FEC, 2012-15

Montant (en millions)	Conditions nécessaires au décaissement	Date de disponibilité
11,28 millions de DTS	Approbation de l'accord triennal FEC par le Conseil d'administration	15 mars 2012
11,28 millions de DTS	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2012 et achèvement de la première revue au titre de l'accord.	1er novembre 2012
11,28 millions de DTS	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2012 et achèvement de la deuxième revue au titre de l'accord.	1er mai 2013
11,28 millions de DTS	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2013 et achèvement de la troisième revue au titre de l'accord.	1er novembre 2013
11,28 millions de DTS	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2013 et achèvement de la quatrième revue au titre de l'accord.	1er mai 2014
11,28 millions de DTS	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2014 et achèvement de la cinquième revue au titre de l'accord,	1er novembre 2014
11,28 millions de DTS	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2014 et achèvement de la sixième revue au titre de l'accord.	15 mars 2015

Source : Fonds monétaire international.

Tableau 8. Niger – Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2010-23

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Projections													
Obligations envers le FMI basées sur l'encours des crédits														
	(Millions de DTS)													
Principal	0.1	0.59	4.21	5.50	6.91	7.47	4.96	3.69	2.40	0.99	0.33	0.00	0.00	0.00
Commissions et intérêts	0.2	0.0	0.1	0.09	0.08	0.06	0.04	0.03	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02
Obligations envers le FMI, basées sur l'encours des crédits et les crédits envisagés														
Principal	0.1	0.59	4.21	5.50	6.91	7.47	4.96	4.82	8.04	11.14	14.99	15.79	14.66	10.15
Commissions et intérêts	0.2	0.00	0.10	0.17	0.21	0.25	0.24	0.23	0.21	0.19	0.16	0.12	0.08	0.05
Total des obligations, basé sur l'encours des crédits et les crédits envisagés														
Millions de DTS	0.3	0.59	4.31	5.67	7.12	7.72	5.20	5.05	8.25	11.33	15.15	15.91	14.74	10.20
Milliards de francs CFA	0.2	0.4	3.2	4.2	5.3	5.8	3.9	3.8	6.3	8.6	11.5	12.1	11.2	7.7
Pourcentage des exportations de biens et services	0.0	0.1	0.4	0.4	0.5	0.4	0.3	0.2	0.3	0.4	0.5	0.5	0.4	0.3
Pourcentage du service de la dette ¹	1.3	1.5	9.0	11.2	13.1	13.7	7.9	9.3	14.4	18.2	20.0	19.4	16.8	10.6
Pourcentage du PIB	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1
Pourcentage des recettes fiscales	0.1	0.1	0.6	0.6	0.7	0.7	0.4	0.4	0.6	0.7	0.9	0.9	0.7	0.5
Pourcentage de la quote-part	0.5	0.9	6.6	8.6	10.8	11.7	7.9	7.7	12.5	17.2	23.0	24.2	22.4	15.5
Encours des crédits du FMI, basé sur les prêts les tirages prévus														
Millions de DTS	46.0	36.5	54.8	71.9	87.5	91.3	86.4	81.6	73.5	62.4	47.38	31.58	16.92	6.77
Milliards de francs CFA	33.3	26.9	40.6	53.5	65.5	68.8	65.4	61.8	55.7	47.3	35.9	23.9	12.8	5.1
Pourcentage des exportations de biens et services	5.8	4.0	4.5	5.3	5.7	5.1	4.5	3.6	2.8	2.2	1.6	1.0	0.5	0.2
Pourcentage du service de la dette ¹	191.6	92.1	114.9	141.8	161.3	162.5	130.5	149.6	128.6	99.9	62.6	38.5	19.3	7.0
Pourcentage du PIB	1.2	0.9	1.2	1.4	1.6	1.5	1.3	1.2	1.0	0.8	0.6	0.3	0.2	0.1
Pourcentage des recettes fiscales	9.2	6.3	7.1	8.2	9.0	8.3	7.1	6.4	5.3	4.0	2.8	1.7	0.8	0.3
Pourcentage de la quote-part	69.9	55.4	83.3	109.2	133.0	138.8	131.2	123.9	111.7	94.8	72.0	48.0	25.7	10.3
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)														
Décaissements	3.2	-0.6	18.4	17.1	15.7	3.8	-5.0	-4.8	-8.0	-11.1	-15.0	-15.8	-14.7	-10.2
Remboursements et rachats	3.3	0.0	22.6	22.6	22.6	11.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	0.1	0.6	4.2	5.5	6.9	7.5	5.0	4.8	8.0	11.1	15.0	15.8	14.7	10.2
<i>Pour mémoire</i>														
Exportations de biens et services (milliards FCFA)	572.5	667.2	906.0	1,012.6	1,153.4	1,340.2	1,464.2	1,735.7	1,996.5	2,137.7	2,284.1	2,455.0	2,642.6	2,852.7
Service de la dette extérieure (milliards FCFA) ¹	17.4	29.2	35.3	37.7	40.6	42.3	50.2	41.3	43.3	47.3	57.3	62.2	66.5	73.0
PIB nominal (milliards de francs CFA)	2,722	2,946	3,434	3,725	4,078	4,447	4,852	5,112	5,509	5,949	6,432	6,968	7,563	8,212
Recettes fiscales (milliards de francs CFA)	361.8	423.6	571.8	650.9	725.2	824.8	915.6	972.9	1,055.3	1,168.3	1,263.0	1,400.2	1,553.6	1,711.1
Quote-part (millions de DTS)	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8

Source : estimations et projections des services du FMI.

¹ Le service total de la dette extérieure comprend les rachats et remboursements au FMI.

APPENDICE I — LETTRE D'INTENTION

Le 28 février 2012

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431

Madame la Directrice générale,

1. Le gouvernement du Niger sollicite par la présente l'approbation d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour la période 2012-1^{er} trimestre 2015 d'un montant équivalant à 78,96 millions DTS (120 pourcent de la quote-part du Niger), et le premier décaissement dans le cadre de l'accord équivalent à 11,28 millions de DTS. Nous venons d'achever des entretiens avec les services du Fonds monétaire international sur un nouveau programme économique et financier. Le programme triennal, dont les principaux axes sont décrits dans le Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint, nous aidera à progresser sensiblement vers une situation macroéconomique stable et viable, de meilleures perspectives de croissance, une gestion des ressources naturelles transparente et un secteur financier renforcé. Ce programme constitue un volet important de notre stratégie de développement, laquelle vise à réduire durablement la pauvreté.

2. Le gouvernement est persuadé que les politiques énoncées dans le MPEF ci-joint seront suffisantes pour atteindre les objectifs de son programme, mais il est prêt à adopter toute autre mesure qui pourrait être nécessaire dans cette perspective. Nous consulterons le FMI sur l'adoption de ces mesures et avant toute révision envisagée des politiques énoncées dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI sur ces consultations. Nous entendons fournir en temps opportun les informations nécessaires au suivi de la situation économique et de la mise en œuvre des politiques relevant du programme, conformément aux dispositions convenues dans le Protocole d'accord technique (PAT) ci-joint, ou à la demande de l'institution.

3. Conformément à notre volonté de promouvoir la transparence, nous demandons que le rapport des services du FMI, la présente lettre d'intention, le MPEF et le PAT qui y sont joints (y compris tous les appendices et pièces jointes) soient affichés sur le site Internet du FMI.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma haute considération.

/s/

Mahamadou Ouhoumoudou
Ministre des finances

Pièce jointes : Mémorandum de politiques économiques et financières
Protocole d'accord technique

**PIÈCE JOINTE I — MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DU
GOUVERNEMENT DU NIGER POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2012 AU 1^{ER} TRIMESTRE 2015**

I. INTRODUCTION

1. **Le présent mémorandum décrit les politiques économiques et financières que le gouvernement entend mettre en œuvre avec l'appui d'un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).** Le programme du gouvernement repose sur les politiques décrites dans la Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté (SDRP) pour 2008-2012, le Programme du Président de la République et la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement. Le programme souligne les axes suivants : i) le maintien de la stabilité macroéconomique et résistance accrue aux chocs; ii) le renforcement de la mobilisation de recettes budgétaires et l'amélioration de l'exécution du budget; iii) le renforcement de la transparence dans les secteurs minier et pétrolier; iv) le renforcement de la gestion de la dette; et v) l'appui au développement du secteur privé et financier. De plus, le gouvernement a entamé les réflexions sur l'élaboration d'une Stratégie de Développement Durable et de Croissance inclusive.

**II. RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME 2008-2011
ET ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE**

2. **Le dernier programme du Niger appuyé par la FEC a expiré le 1^{er} juin 2011.** Les résultats enregistrés dans le cadre du programme triennal avaient été initialement satisfaisants, tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs pour les trois premières revues ayant été observés. Cependant, la mise en œuvre du programme fut interrompue par le coup d'État de février 2010, ce qui a empêché de mener à terme les revues restantes au titre de l'accord.

3. **Durant la période 2008-11 les résultats macroéconomiques ont souffert des fortes fluctuations de la production agricole.** Les mauvais résultats de la campagne agricole de 2009 provoquèrent une grave crise alimentaire et une contraction des échanges et des services, situation dont l'économie n'a commencé à se remettre qu'à partir du deuxième semestre de 2010. L'activité économique est restée dynamique au premier semestre de 2011, appuyée par de gros investissements dans les secteurs pétrolier et minier. Les exportations ont favorablement évolué mais le déficit courant s'est creusé en raison d'une augmentation des importations de biens d'équipement liées aux secteurs pétrolier et minier et financées sur Investissements Directs Étrangers (IDE). L'augmentation des prix mondiaux des produits alimentaires et énergétiques a provoqué une poussée sensible des prix en 2008 mais l'inflation a enregistré un repli en 2009-2010 et est restée modérée en 2011, malgré la récolte décevante dans le deuxième semestre de l'année.

4. **Le solde budgétaire de base a connu une constante amélioration jusqu'à la fin 2010; cependant le déficit s'est légèrement creusé en 2011.** Les recettes totales ont fortement augmenté, dans une grande mesure grâce aux performances des administrations fiscale et douanière. Des progrès ont été réalisés dans la gestion des finances publiques

(GFP), et presque tous les repères du programme de GFP ont été observés. Les dépenses en salaires et en biens et services ont été maîtrisées afin de dégager une marge de manœuvre pour accroître les dépenses de santé, d'éducation et de protection sociale, conformément aux priorités de la SDRP. Grâce à une discipline budgétaire le gouvernement a également été en mesure de réduire progressivement le stock d'arriérés intérieurs accumulés de longue date.

III. CADRE MACROÉCONOMIQUE ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cadre macroéconomique

5. **Le cadre à moyen terme établi par les autorités se fonde sur des perspectives de croissance favorables.** Grâce à la mise en service d'un nouveau projet pétrolier, le PIB devrait progresser de 13,4 pourcent en termes réels en 2012. Les investissements actuellement réalisés dans une nouvelle grande mine d'uranium et le développement du secteur pétrolier devraient contribuer à nourrir l'activité économique après 2012, la croissance du PIB réel devant se situer à environ 7 pourcent par an jusqu'à la fin 2014, tandis que le PIB hors ressources naturelles pourrait progresser d'environ 6 pourcent par an. Les exportations de pétrole et de produits miniers devraient s'accroître de 7 points de PIB entre 2011 et 2014, le déficit courant devant diminuer de 28,3 pourcent du PIB en 2011 à 12,5 pourcent en 2015. L'inflation devrait s'accroître à 4,5 pourcent en 2012 à cause des déficits alimentaires, avant de diminuer en dessous de 3 pourcent durant les années à venir.

6. **Toutefois, plusieurs risques pèsent sur les perspectives à court et moyen terme de notre pays.** Le Niger est vulnérable aux chocs exogènes, y compris aux crises alimentaires récurrentes induites par les aléas climatiques et aux fluctuations des cours des matières premières. La détérioration de la situation sécuritaire dans la région est un autre facteur qui aggrave les vulnérabilités de notre pays.

Politique budgétaire et financement extérieur

7. **À moyen terme, la politique budgétaire visera à préserver la viabilité de la dette tout en dégageant une marge de manœuvre pour accroître les dépenses de développement.** Par ailleurs nous entendons renforcer les soldes de trésorerie de l'État de sorte que le budget permette de faire face aux chocs imprévus. Compte tenu de ces objectifs et des projections actuelles d'aide extérieure des bailleurs de fonds, nous entendons maintenir le déficit budgétaire de base en dessous de 1,5 pourcent du PIB pendant la période couverte par le programme. Un travail accru de mobilisation des recettes intérieures et une augmentation des recettes provenant des ressources naturelles devraient accroître les recettes annuelles de 3,6 pourcent du PIB de 2011 à la fin de 2014. Les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures devraient augmenter de 3,2 pourcent du PIB durant la même période.

8. **Pour 2012, il est attendu un déficit budgétaire de base de 0,7 pourcent du PIB et sur une accumulation des réserves de liquidités à la banque centrale (BCEAO) d'environ 37 milliards de FCFA.** Grâce au travail plus intense de mobilisation des recettes, celles-ci devraient augmenter d'environ 2,3 points de PIB à partir de 2011. Dans le cadre du plan ambitieux de développement adopté par le gouvernement, il est prévu d'accroître

sensiblement les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures, de 3,7 pourcent du PIB en 2011 à 6,5 pourcent en 2012, tout en maîtrisant de manière rigoureuse les dépenses moins prioritaires. Nous avons ainsi supprimé la subvention aux produits pétroliers (différé) au 1^{er} janvier 2012 et réduit les crédits à d'autres postes budgétaires jugés moins importants pour le travail de développement du Niger. Cela nous permettra d'augmenter les dépenses sociales de 19 pourcent par rapport à 2011. Nous entendons par ailleurs accélérer l'exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, de 7,3 pourcent à 10,8 pourcent du PIB, ce pour quoi nous avons identifié des financements suffisamment concessionnels.

9. **En 2012 le gouvernement compte mobiliser environ 79 milliards FCFA de financement budgétaire extérieur**, sous forme de dons et de prêts concessionnels, notamment de la Banque mondiale, de l'Union européenne et d'autres bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux. L'écart de financement résiduel de 16,7 milliards FCFA pourrait être couvert par le FMI.

Gestion des finances publiques

10. **Le Ministère des Finances mettra en œuvre le programme de gestion des finances publiques récemment adopté par le gouvernement.** Le plan d'action pour 2011-2014, préparé avec le concours de la Banque mondiale, intègre les recommandations de nos partenaires financiers et techniques, et de l'assistance technique du FMI reçue en 2011 dans les domaines fiscale et douanier, de la gestion du budget et de la trésorerie et de la politique fiscale. Le plan d'action est structuré autour de dix axes stratégiques et il vise à : moderniser le cadre légal; accroître la mobilisation des ressources; améliorer la préparation et l'exécution du budget et l'information budgétaire; renforcer la gestion de la trésorerie et de la dette; et améliorer les pratiques de passation de marchés publics.

Préparation/exécution du budget et gestion de trésorerie

11. **Fort des progrès réalisés ces dernières années, le gouvernement poursuivra les efforts afin de mieux aligner le budget sur les priorités énoncées dans la SDRP.** Comme première étape dans cette démarche, le gouvernement a utilisé les cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) triennaux pour orienter la préparation des budgets de 2011 et 2012. La prochaine étape, qui devrait démarrer en 2013, consistera à produire progressivement des cadres de dépenses à moyen terme sectoriels conformes au CDMT global, en particulier pour les ministères ayant bénéficié d'une assistance technique dans ce cadre. Les ministères recevront un appui et une formation pour la mise en œuvre de cette réforme. Le gouvernement continuera par ailleurs à allouer des dotations budgétaires adéquates aux secteurs prioritaires et assurer un suivi régulier des dépenses de réduction de la pauvreté.

12. **Le gouvernement va redoubler d'efforts pour améliorer le contrôle administratif, parlementaire et juridictionnel budgétaire en 2012 et à moyen terme.** Les lois de règlement seront préparées en temps opportun et soumises à la Cour des Comptes et à l'Assemblée Nationale. En 2012, la production et l'audit des comptes annuels de l'État seront accélérés. Dans le processus de préparation de la loi de règlement de 2011, nous soumettrons en temps et en heure à la Cour des Comptes les comptes de gestion de l'Agent comptable

central du Trésor, du Payeur général du Trésor et du Receveur général du Trésor. Le gouvernement déposera également en temps opportun au parlement le projet de loi validant les comptes de l'exercice 2011. La formation des vérificateurs et inspecteurs de la Cour des Comptes bénéficiera de l'assistance technique des partenaires au développement. L'Inspection générale des finances est en train d'être renforcée. Les missions d'inspection se focaliseront davantage sur la vérification matérielle des résultats dans les secteurs prioritaires et sur la préparation de rapports périodiques et détaillés.

13. En 2012 le gouvernement continuera d'améliorer l'exécution du budget, la gestion de la trésorerie et l'information budgétaire. Nos efforts seront axés sur les activités suivantes :

- Préparation de rapports budgétaires trimestriels exhaustifs sur base des engagements, ordonnancements et paiements, qui seront soumis aux services du Fonds dans un délai de six semaines (repère structurel pour chaque trimestre).
- Achèvement de l'interface entre la Direction Générale du Budget et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique afin d'améliorer le suivi de la chaîne des dépenses (repère structurel à fin décembre).
- Accélération des procédures de libération de crédits pour veiller à ce que les crédits soient mis à la disposition des ministères dépensiers au début de chaque trimestre.
- Établissement de plans de trésorerie et de plans d'engagements trimestriels qui tiennent compte des passations de marchés prévues par les ministères dépensiers; les plans de trésorerie et d'engagements seront alignés l'un sur l'autre et mis à jour à intervalles mensuels.
- Limitation du recours aux dépenses sans ordonnancement préalable au maximum à cinq pourcent des dépenses engagées à l'exception de la dette, des dépenses relatives à la fiscalité sur financement extérieur et aux exonérations (repère structurel pour chaque trimestre).
- Recensement des comptes bancaires détenus par les entités et organismes publics (repère structurel à fin juin).
- Clôture des comptes bancaires irréguliers ou inactifs (repères structurels à fin septembre) dans le cadre de la démarche visant à créer un compte unique du Trésor.

Administrations fiscale et douanière

14. La réforme des régies financières se poursuivra. Les directions générales des douanes et des impôts poursuivront la mise en œuvre de leurs stratégies triennales et les mettront à jour en 2013. Elles s'emploieront à élargir l'assiette fiscale, à améliorer le civisme des contribuables, à réduire les exonérations et à renforcer la gestion des risques. De manière plus précise, la Direction Générale des Impôts veillera à améliorer le suivi des gros contribuables, les opérations liées aux petites et moyennes entreprises et la qualité et la

portée du programme de contrôles, avec notamment un renforcement du contrôle des crédits de TVA. S'agissant de la Direction Générale des Douanes, les initiatives porteront essentiellement sur le traitement des données avant embarquement ainsi que sur les contrôles ex post. Nous entendons également renforcer la synergie entre les administrations fiscale et douanière, notamment avec des échanges de données systématiques et un plus grand nombre de contrôles conjoints.

15. **En 2012**, le travail portera notamment sur :

Administration fiscale :

- Le renforcement des contrôles fiscaux, en augmentant le nombre d'inspections des sociétés minières et pétrolières, y compris par recours à une expertise extérieure.
- Le renforcement du contrôle des exonérations fiscales et des crédits de TVA.

Administration douanière :

- Le renforcement du contrôle des exonérations.
- Le rapprochement des valeurs déclarées en douane et de celles attestées par la société chargée des inspections préalables à l'expédition.
- Le rehaussement du niveau des pénalités pour non observation de la pré-inspection réalisée par l'entreprise spécialisée.
- Le renforcement des contrôles ex post, avec notamment des visites sur site et des vérifications des stocks en entrepôt.
- L'attribution d'un numéro d'identification fiscale (NIF) à tous les importateurs recensés, et la limitation du Code opérateur fiscalement non-identifié au seul opérateur occasionnel (soumission d'un rapport sur l'exécution de cette mesure repère structurel à fin juin).
- Exigence aux contribuables sans NIF qu'ils présentent une garantie bancaire ou effectuent un paiement au comptant pour obtenir le dédouanement

Politique fiscale

16. **Des réformes du système fiscal ont déjà été engagées au début de 2012.** À compter du 1er janvier 2012, le taux de l'impôt minimum forfaitaire a été augmenté de 1 à 2 pourcent pour les activités commerciales et les prestataires de services. Les droits d'accise ont été étendus au café et aux véhicules de tourisme d'une puissance supérieure ou égale à 13 chevaux conformément aux Directives de l'UEMOA. Des restrictions ont été imposées aux crédits d'impôt sur les bénéficiaires (ISB) liés aux exportations de bétail car le système se prêtait à la fraude. La patente synthétique a été réformée afin d'accroître les recettes.

L'expiration des exonérations d'ISB en faveur de certaines sociétés de téléphonie mobile aura également une incidence positive sur les recettes budgétaires.

17. **À moyen terme, l'un des principaux objectifs consistera à aligner le Code des investissements sur les pratiques optimales.** En collaboration avec la Banque mondiale nous allons engager en 2012 une revue exhaustive du Code. Le calendrier de ce travail dépendra des progrès enregistrés dans la transposition des nouvelles directives de l'UEMOA relatives aux codes des investissements. La revue prévoira notamment la possibilité d'adopter des planchers pour la capitalisation des sociétés financés sur ressources extérieures (afin de limiter le recours excessif aux emprunts) et d'appliquer une retenue à la source sur les paiements d'intérêts. Dans la perspective de cette revue globale, nous comptons, comme première étape, réviser le Code au premier semestre de 2012 afin de ne pas accorder d'exonération aux sociétés de télécommunication déjà établies lorsqu'elles adoptent de nouvelles technologies (adoption par le Conseil des ministres repère structurel à fin juin).

Gestion de la dette publique

18. **Nous avons considérablement progressé dans le renforcement de la gestion et du suivi de la dette durant ces dernières années.** Le Ministre des Finances est la seule autorité à pouvoir signer des conventions qui engagent financièrement l'État, sauf délégation de sa part. Une stratégie d'endettement à moyen terme a été formulée et nous continuerons de publier des rapports semestriels sur les nouveaux emprunts contractés ou en cours de négociation ainsi que sur le programme d'emprunts semestriel prévisionnel. Conformément aux modifications apportées par le FMI à la politique applicable aux limites d'endettement, nous avons inclus les principales entreprises publiques dans le périmètre de nos analyses et de nos contrôles. Les capacités de la Direction de la Dette au Ministère des Finances seront davantage renforcées en vue de lui permettre de gérer l'ensemble de la dette intérieure (y compris celle gérée par le Centre d'amortissement de la dette intérieure de l'État – CAADIE) et extérieure. En outre, nous renforcerons le rôle du Comité national de gestion de la dette : afin d'assurer une analyse appropriée des nouveaux emprunts et garanties publics, toutes les propositions d'emprunts ou de garanties (y compris dans le secteur des ressources naturelles) seront soumises à l'examen de ce comité à partir de janvier 2012.

19. **Compte tenu du risque de surendettement qui ressort de l'analyse de la viabilité de la dette réalisée par la Banque mondiale et le FMI, le gouvernement entend mener une politique d'endettement extérieur prudente.** Nous réduirons dans toute la mesure du possible l'octroi de garanties de l'État et évaluerons de près l'impact des nouvelles décisions d'emprunt sur la viabilité de la dette. Nous restons déterminés à obtenir des financements extérieurs sous la forme de dons ou de prêts hautement concessionnels, et nous consulterons les services du FMI pour veiller à ce que l'élément de libéralité des prêts soit au moins égal à 35 pourcent. Cependant, compte tenu des besoins considérables en investissements du Niger et de l'ambitieux programme d'investissement du nouveau gouvernement, nous pourrions être amenés à envisager d'emprunter à des conditions non concessionnelles. Ce type d'emprunt serait strictement limité à des projets commerciaux et d'infrastructures à rendement élevé bien évalués et capables de générer suffisamment de recettes publiques pour couvrir le service de la dette liée au projet. Nous informerons les services du FMI dès qu'un projet

d'emprunt non concessionnel commencera à être négocié, et fournirons les études de faisabilité et évaluations de rentabilité pertinentes.

Secteur financier

20. **D'importantes réformes du secteur financier ont été engagées en 2008-2011:** conformément aux exigences des Autorités Monétaires, le capital social minimum des banques a été relevé à FCFA 5 milliards. Dans ce cadre, il a été procédé au retrait de l'agrément du Crédit du Niger (CDN) et un liquidateur a été nommé. Par ailleurs, d'autres établissements de crédit ont vu la structure de leur actionnariat modifiée (BIA, BIN et BOA). En outre, le réseau bancaire s'est élargi avec la création de la Banque Agricole du Niger (BAGRI).

21. **Compte tenu de l'importance de ce secteur pour le développement du Niger, il importe de redoubler d'efforts pour consolider l'intermédiation financière.** Dans cette perspective, nous avons produit, avec le concours de la Banque mondiale et des bailleurs de fonds, une stratégie pour le développement du secteur financier conforme aux recommandations du PESF du FMI et de la Banque mondiale de 2008. Avant d'entériner la stratégie par le Conseil des Ministres et d'adopter un calendrier de mise en œuvre, nous discuterons ce plan avec les services du Fonds.

Questions relatives aux secteurs minier et pétrolier

22. **Le gouvernement continue de juger absolument prioritaire le renforcement de la transparence et de la responsabilisation dans les industries extractives.** D'importantes mesures ont déjà été prises en la matière et les travaux se poursuivent. La Constitution de 2010 prévoit que tous les nouveaux contrats d'exploration ou d'exploitation minière doivent être publiés au Journal officiel. En mars 2011, le Niger a été déclaré comme se conformant à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). Le deuxième rapport de l'ITIE, qui effectue le rapprochement des recettes minières et pétrolières pour 2007, 2008 et 2009, a été publié en janvier 2011 et un autre rapport couvrant 2010 est en cours de préparation. L'application de ces réformes a permis d'améliorer les indicateurs de gouvernance du pays, ainsi que l'explique la Banque mondiale.

23. **Le gouvernement est déterminé à renforcer davantage en 2012 la surveillance de l'État sur le secteur des ressources naturelles par le biais du comité interministériel d'évaluation du secteur des ressources naturelles,** ce qui permettra d'assurer une coordination et un flux d'informations adéquats entre les représentants de l'État au sein de chaque entreprise d'exploitation de ressources naturelles. En outre, le gouvernement entend élaborer une étude sur la stratégie globale et la politique du gouvernement dans le secteur pétrolier et minier, y compris la politique pour maximiser les ressources pétrolières de l'État, et la structure de surveillance de l'État dans ce secteur, dans laquelle toutes les options seront analysées. Nous avons l'intention de finaliser cette étude avant fin-Décembre 2012, et de discuter les conclusions avec les services du Fonds avant de prendre des initiatives dans ce domaine.

24. **Dans le cadre de cette étude, nous entamerons également une revue du rôle et des responsabilités de la société d'État pour le secteur minier (SOPAMIN).** Nous examinerons la question de savoir si une entreprise d'État distincte est nécessaire pour réaliser sa fonction actuelle de gestion des participations de l'État dans le secteur minier. En tout état de cause, la mission de la SOPAMIN restera limitée à ces activités actuelles, et ne s'étendra pas à d'autres activités, telles que la prospection ou le négoce. À partir de 2013, les opérations de la SOPAMIN seront financées sur la base d'un crédit budgétaire spécifique.

25. **Nous avons l'intention de renforcer à moyen terme notre capacité de négociation d'accords et de réalisation de contrôles fiscaux des entreprises de ressources naturelles.** Nous comptons sur le soutien de nos partenaires techniques, y compris le FMI et la Banque mondiale, et avons sollicité une assistance au titre du fonds fiduciaire spécialisé du FMI sur la gestion des ressources naturelles.

26. **Nous savons qu'il faudra plusieurs années pour renforcer notre capacité technique en matière de négociation de contrats et de contrôles fiscaux dans le secteur minier.** En 2012, le gouvernement entend obtenir une assistance professionnelle à la négociation des prix de l'uranium pour 2013, négociation qui devrait commencer en [décembre 2012], et à la réalisation d'un contrôle fiscal exhaustif des entreprises minières.

27. **En 2012, nous entamerons une revue des Codes pétrolier et minier** et des dispositions fiscales y afférentes, pour veiller à ce que notre dispositif juridique et notre régime fiscal soient conformes aux pratiques optimales, notamment en ce qui a trait à la définition des exonérations. À moyen terme, nous comptons consacrer un chapitre séparé du Code des impôts sur le revenu lié aux opérations minières en y précisant toutes les modalités fiscales.

28. **Notre pays est depuis peu un producteur de pétrole.** Nous allons suivre de près l'évolution de la situation et veillerons à ce que la structure des prix de la raffinerie de Soraz soit adaptée en assurant la viabilité et la rentabilité du projet pour l'État. Nous allons également en collaboration avec le co-investisseur de la raffinerie conclure des accords pour exporter le reste de la production à des conditions commerciales. La responsabilité de l'exportation des produits pétroliers en 2012 sera assumée par SONIDEP.

Amélioration du climat des affaires

29. **L'amélioration du climat des affaires est déterminante pour assurer une croissance soutenue à moyen terme et pour diversifier l'économie.** Les mesures récemment appliquées pour améliorer le climat des affaires comprennent la réduction du taux d'imposition des sociétés (de 35 à 30 %) et des frais d'immatriculation des nouvelles entreprises, et la suppression du plafond de remboursement des crédits de TVA pour tous les exportateurs. Afin de consolider ces mesures, nous comptons i) simplifier davantage les procédures de création de nouvelles entreprises en renforçant les opérations du Centre de formalités des entreprises; ii) créer des tribunaux spéciaux pour les dossiers de commerce international; iii) poursuivre les réformes du système judiciaire; et iv) continuer à combattre la corruption.

30. **Dans cette perspective le gouvernement a formulé un plan d'action qui a été examiné avec les représentants de la Banque mondiale et les investisseurs privés.** Pour 2012 le plan envisage les mesures suivantes : i) refonte des activités du Conseil national des investisseurs privés (CNIP), lequel fournit des conseils au gouvernement sur la promotion du secteur privé; ii) révision du Code des investissements; iii) réduction du nombre de documents nécessaires pour les importations; et iii) préparation de cadres de partenariat public-privé pour les secteurs des transports, de l'énergie et de l'eau.

Suivi du programme

31. **Le suivi du programme pour 2012 se fondera sur des repères et des critères de réalisation (tableau 1) ainsi que sur des repères structurels (tableau 2).** Le gouvernement fournira aux services du FMI les informations et les données statistiques énumérées dans le Protocole d'accord technique ci-joint, ainsi que toute autre information qu'il jugerait nécessaire ou que les services du FMI demanderaient à des fins de suivi du programme. Durant la période couverte par le programme, le gouvernement s'abstiendra d'instituer ou de renforcer des restrictions sur les paiements et les transferts au titre des transactions courantes internationales sans le consentement préalable du FMI, d'adopter ou modifier des pratiques de monnaies multiples, quelle qu'elles soient, de conclure des accords de paiement bilatéraux incompatibles avec les dispositions de l'article VIII des Statuts du FMI, et d'instituer ou renforcer des restrictions d'importations pour des raisons relatives à la balance des paiements.

32. **Le programme des revues semestrielles.** La première revue aura lieu en novembre 2012 et la seconde en mai 2013.

Tableau 1. Niger -- Critère de réalisation quantitatifs et repères indicatifs, 1er janvier 2012–31 décembre 2012

(Milliards de francs CFA)

	Repères indicatifs à fin mars	Critères de réalisation à fin juin	Repères indicatifs à fin septembre	Critères de réalisation à fin décembre
	Programme			
A. Critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs (données cumulées au 31 décembre 2011)				
Financement intérieur net de l'État ^{1,2}	-8.4	-8.4	-35.6	-45.0
Réduction des arriérés de paiements intérieurs de l'État ³	-1.9	-4.8	-7.2	-10.0
Pour mémoire :				
Appui budgétaire (financement du FMI non compris)	0.0	0.0	60.5	79.2
B. Critères de réalisation quantitatifs continus				
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure nette contractée ou garantie par l'État assortie d'échéances inférieures à 1 an ⁴	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État et les entreprises publiques à échéances égales ou supérieures à 1 an ⁵	0.0	0.0	0.0	0.0
C. Repères indicatifs (données cumulées au 31 décembre 2011)				
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) ⁶	5.0	12.5	-14.8	-23.6
Recettes totales ⁷	116.4	275.6	440.5	606.0
Dépenses de réduction de la pauvreté ⁸	58.2	139.8	243.2	335.2

Note : Les termes utilisés ici s'entendent tels que définis dans le PAT.

¹ Critères de réalisation pour les indicateurs du programme sous A et B, sinon repères indicatifs.² Le plafond du financement budgétaire intérieur sera ajusté si le montant des décaissements des appuis budgétaires extérieurs, tel que défini à la note de renvoi 4 est inférieur ou supérieur aux prévisions du programme. Si les décaissements sont inférieurs (ou supérieurs) aux montants programmés, le plafond sera relevé (abaissé) d'un montant équivalent, jusqu'à un maximum de 15 milliards de francs CFA à la fin de chaque trimestre de l'année 2012.³ Minimum.⁴ Hors crédits d'importation classiques ou allègement de dette.⁵ Hors allègement de dette obtenu sous forme de rééchelonnement ou de refinancement.⁶ Minimum.⁷ Minimum.⁸ Minimum.

Tableau 2. Niger – Repères structurels, 1^{er} janvier 2012-31 décembre 2012

Mesures	Calendrier	Fondement macroéconomique
Préparation de rapports budgétaires trimestriels exhaustifs sur base des engagements, ordonnancements et paiements, qui seront soumis aux services du Fonds dans un délai de six semaines.	Trimestriel	Amélioration de la gestion du budget et de la trésorerie
Limitation de l'utilisation des dépenses sans ordonnancement préalable au maximum à cinq pourcent des dépenses engagées à l'exception de la dette, des dépenses relatives aux fiscalités sur financement extérieur et aux exonérations.	Trimestriel	Amélioration de la gestion du budget et de la trésorerie
Achèvement du recensement des comptes bancaires détenus par les entités et organismes publics.	30 juin 2012	Amélioration de la gestion de la trésorerie
Attribution d'un numéro d'identification fiscale (NIF) à tous les importateurs recensés et limitation du Code opérateur fiscalement non-identifié au seul opérateur occasionnel, et présentation d'un rapport de mise en œuvre de cette mesure.	30 juin 2012	Accroissement des recettes fiscales
Adoption par le Conseil des ministres de la révision du Code des investissements pour exclure l'octroi d'exonérations aux sociétés de télécommunication déjà établies lorsqu'elles adoptent de nouvelles technologies.	30 sept. 2012	Accroissement des recettes fiscales
Clôture des comptes bancaires irréguliers ou inactifs.	30 sept. 2012	Amélioration de la gestion de la trésorerie
Achèvement de l'interface entre la Direction générale du budget et celles du Trésor et de la Comptabilité Publique afin d'améliorer le suivi de la chaîne des dépenses. Achèvement du recensement des comptes bancaires détenus par des entités ou organismes publics.	31 déc. 2012	Amélioration de la gestion du budget et de la trésorerie

PIÈCE JOINTE II – PROTOCOLE D' ACCORD TECHNIQUE

Niamey, le 20 décembre 2011

1. Ce protocole d'accord technique définit les critères de réalisation et les objectifs indicatifs du programme du Niger au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour la période 2012-14. Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour fin juin et fin décembre 2012 sont énoncés au Tableau 1 du mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint en date du 20 décembre 2011. Ce protocole d'accord technique fixe également les délais maximum de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.

I. DÉFINITIONS

2. Les définitions de «l'État», de la «dette», des «arriérés de paiements» et des «obligations de l'État» retenues pour les besoins de ce protocole d'accord sont les suivantes :

- a) **L'État** est l'administration centrale de la République du Niger, et n'inclut aucune subdivision politique ou entité publique ou banque centrale ayant une personnalité juridique séparée.

- b) Comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de performance concernant la dette extérieure adoptées par décision numéro 6230-(79/140) du Conseil d'administration du FMI, et amendées à compter du 1^{er} décembre 2009, la **dette** s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées par le créancier au profit du débiteur sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) crédits fournisseurs, c'est à dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de cette propriété, le titre étant conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des

biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

c) Les **arriérés de paiements extérieurs** sont des engagements échus et non réglés. Les **arriérés de paiements intérieurs** sont les paiements intérieurs dus par l'État et non payés. Ils comprennent les dépenses de l'exercice ordonnancées et non payées dans un délai de 90 jours.

d) Les **obligations de l'État** comprennent tous les engagements financiers de l'État acceptés comme tels par ce dernier (y compris toute dette de l'État).

II. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

A. Financement intérieur net de l'État

Définition

3. Le **financement intérieur net de l'État** est défini comme la somme i) du **crédit bancaire net à l'État** ii) du **financement intérieur net non bancaire de l'État**, y compris les titres d'État émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales nigériennes, le produit des cessions d'actifs de l'État et les recettes de privatisation.

4. Le **crédit bancaire net à l'État** est égal au solde entre les créances et les dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances de l'État incluent les encaisses du Trésor nigérien, les obligations cautionnées, les dépôts à la banque centrale et les dépôts du Trésor (y compris des agences régionales) dans les banques commerciales. Ne sont pas pris en compte les dépôts de l'État dans les banques commerciales qui sont utilisés exclusivement pour le financement des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

5. Les dettes de l'État à l'égard du système bancaire incluent les concours de la banque centrale (hors financement net du FMI au titre de la FEC et la contrepartie en FCFA de l'allocation générale de DTS de l'année 2009), les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État détenus par la banque centrale et les banques commerciales) et les dépôts aux CCP.

6. Le champ du crédit bancaire net à l'État, défini par la BCEAO, comprend l'ensemble des administrations centrales. Le crédit bancaire net à l'État et le montant des bons et obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA sont calculés par la BCEAO.

7. Le **financement intérieur net non bancaire** inclut : (i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger; (ii) la variation de l'encours des comptes de dépôts des correspondants du Trésor; (iii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor; et (iv) la variation de l'encours des créances sur l'État abandonnés par le secteur privé. Le financement non bancaire net de l'État est calculé par le Trésor nigérien.

8. Les objectifs trimestriels pour 2012 sont basés sur la variation entre le niveau de fin décembre 2011 et la date retenue pour le critère de réalisation ou l'objectif indicatif.

Ajustement

9. Le **plafond du financement intérieur net de l'État** fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure nette du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, y compris les déboursements au titre de la FEC, sont inférieurs aux prévisions du programme.

10. Si, à la fin de chaque trimestre 2012, les décaissements de l'aide budgétaire extérieure sont inférieurs aux montants attendus à la fin de chaque trimestre, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse *pro tanto* dans la limite de 15 milliards de FCFA.

Délais de transmission des données

11. Les données détaillées concernant le financement intérieur de l'État seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

B. Réduction des arriérés de paiements intérieurs

Définition

12. La réduction des arriérés de paiement intérieurs est égale à la différence entre le stock des arriérés à la fin 2011 et le stock des arriérés à la date de référence.

13. Le Centre d'amortissement de la dette intérieure de l'État (CAADIE) et le Trésor recensent les arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État et enregistrent leur remboursement.

Délais de transmission

14. Les données concernant l'encours, l'accumulation (y compris la variation des restes à payer au niveau du Trésor) et le remboursement des arriérés intérieurs sur les obligations de l'État seront transmises chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

C. Arriérés de paiements extérieurs

Définition

15. La **dette de l'État** est représentée par le stock de dette détenu ou garanti par l'État. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette (y compris les bons et obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA), à l'exception des arriérés de paiements extérieurs provenant des obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris ceux du Club de Paris.

Délais de transmission

16. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

D. Emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le secteur public

Définition

17. L'État et les entreprises publiques dont la liste est fournie au paragraphe 21 s'engagent à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur d'échéance initiale d'un an ou plus, ayant un élément de libéralité inférieur à 35 %. La dette non concessionnelle est par définition l'ensemble des dettes ayant un élément don inférieur à 35 % ; l'élément don est la différence entre la valeur actuelle nette de la dette et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette.¹ Le niveau de concessionnalité des emprunts à échéances de 15 ans ou plus est calculé en utilisant comme taux d'actualisation la moyenne sur 10 ans des taux d'intérêt commerciaux de référence (TCIR) que le FMI calcule à partir des taux publiés par l'OCDE;² pour les emprunts à échéances de moins de 15 ans, la moyenne des TCIR sur six mois est utilisée. Les marges correspondant aux différentes périodes de remboursement (0,75% jusqu'à 15 ans, 1% entre 15 et 19 ans, 1,15% entre 20 et 29 ans et 1,25% à partir de 30 ans) s'ajoutent aux TCIR moyens sur 10 ans ou sur six mois.

¹ Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

² Dans le cas des prêts libellés en devises pour lesquels l'OCDE ne calcule pas le TCIR, le calcul de l'élément don doit être basé sur le TCIR composite (moyenne pondérée) des monnaies entrant dans la composition du DTS.

18. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par décision numéro 6230-(79/140) du Conseil d'administration du FMI, et amendées à compter du 1^{er} décembre 2009, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique pas aux financements accordés par le FMI et aux rééchelonnements sous forme de nouveaux prêts.

19. Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

20. Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayé en une autre monnaie que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA.

21. Aux fins de ce critère de réalisation, la notion de secteur public recouvre l'État tel que défini au paragraphe 2 ci-dessus, et les suivantes entreprises publiques : i) Société nigérienne d'électricité (Nigelec) ; ii) Société de construction et de gestion des marchés (Socogem); iii) Société de patrimoine des eaux du Niger (SPEN) ; iv) Société nigérienne du charbon (Sonichar); v) Société nigérienne des produits pétroliers (Sonidep); vi) Société nigérienne des télécommunications (Sonitel); vii) Société de patrimoine des mines du Niger (Sopamin); et viii) Société Hôtel Gaweye (SPEG).

Délais de transmission

22. Les informations concernant tout emprunt extérieur du secteur public doivent être communiquées chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par le secteur public. Le Ministère des Finances communiquera régulièrement aux services du Fonds la liste des emprunts en cours de négociation. Il établira des rapports semestriels sur la dette extérieure contractée ou en cours de négociation et ses termes, et sur le programme d'emprunts pour les prochains six mois, et les termes prévus, et les transmettra aux services du Fonds.

E. Dette extérieure à court terme de l'administration centrale

Définition

23. L'État s'engage à ne pas accumuler ou garantir de nouvelle dette extérieure d'échéance initiale inférieure à un an. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par décision numéro 6230-(79/140) du Conseil d'administration du FMI, et amendées à compter du 1^{er} décembre 2009, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Les prêts à court terme

liés aux importations sont exclus de ce critère de réalisation, de même que les titres à court terme émis en FCFA sur le marché financier régional.

Délais de transmission

24. Les informations concernant tout emprunt extérieur de l'État doivent être communiquées chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par l'État.

III. OBJECTIFS QUANTITATIFS

A. Définitions

25. Le total des recettes est un objectif indicatif du programme. Il comprend les recettes budgétaires fiscales et non fiscales et les recettes des comptes spéciaux, mais n'inclut pas le produit du règlement des dettes croisées de l'État et des entreprises.

26. Le déficit budgétaire de base est défini comme la différence entre i) les recettes budgétaires de l'État, comme définies au paragraphe 22 et ii) les dépenses budgétaires totales, nettes des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, mais incluant les dépenses financées sur ressources PPTE.

27. Le plancher sur les dépenses de réduction de la pauvreté est une cible indicative pour le programme. Ces dépenses incluent toutes les lignes budgétaires dans la Liste prioritaire unifiée (LPU) des dépenses de réduction de la pauvreté et celles financées sur les ressources PPTE.

B. Délais de transmission

28. Les informations sur les recettes et les dépenses budgétaires de base seront communiquées mensuellement au FMI, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

29. Les informations sur les dépenses de la LPU seront communiquées mensuellement au FMI, dans les six semaines à compter de la fin de chaque trimestre.

IV. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

A. Finances publiques

30. Les autorités transmettront aux services du FMI les informations suivantes :

- des estimations mensuelles détaillées des recettes et dépenses, y compris les dépenses prioritaires et le paiement des arriérés intérieurs et extérieurs, et les recettes détaillées des douanes, de la DGI et du Trésor.
- le Tableau des Opérations Financières de l'État avec les données mensuelles complètes sur le financement intérieur et extérieur du budget, et les variations des

arriérés et des restes à payer au Trésor. Ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois.

- des données mensuelles complètes sur le financement intérieur net non bancaire : i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger; ii) la variation de l'encours des comptes de dépôts des correspondants du Trésor; iii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor; iv) la variation de l'encours des créances sur l'État abandonnées par le secteur privé.
- des données trimestrielles sur les dépenses pour les lignes de la LPU (situation des crédits votés, libérés et consommés).
- des rapports trimestriels sur l'exécution du budget, incluant le taux d'exécution des dépenses de réduction de la pauvreté, et notamment la consommation de crédits des principaux ministères concernés (Éducation nationale, Santé publique, Équipement, Agriculture et Élevage).
- les données mensuelles des soldes des comptes du Trésor (balance générale du Trésor) et des autres comptes publics à la BCEAO.
- les données mensuelles des restes à payer du Trésor, par exercice budgétaire de référence, avec la ventilation de plus et moins de 90 jours de durée.
- des données mensuelles sur le service de la dette effectif (principal et intérêts) par rapport aux échéances programmées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.
- liste des emprunts extérieurs conclus ou en cours de négociation et des prêts envisagés dans les prochains six mois, avec les termes financiers.

B. Secteur monétaire

31. Les autorités communiqueront mensuellement, dans les huit semaines à compter de la fin du mois :

- le bilan consolidé des institutions monétaires et, si nécessaire, le bilan de banques individuelles;
- la situation monétaire, dans les huit semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires;
- les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs;
- les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires (si nécessaire, ces mêmes indicateurs pour des institutions individuelles).

C. Balance des paiements

32. Les autorités communiqueront aux services du FMI :

- toute révision des données de balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital) dès leur révision;
- les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les six mois à compter de la fin de l'année concernée.

D. Secteur réel

33. Les autorités communiqueront aux services du FMI :
- les indices mensuels des prix à la consommation désagrégés, dans les deux semaines à compter de la fin du mois;
 - les comptes nationaux, dans les six mois à compter de la fin de l'année;
 - toute révision des comptes nationaux.

E. Réformes structurelles et autres données

34. Les autorités communiqueront les informations suivantes :
- toute étude, ou rapport officiel consacré à l'économie du Niger, dans les deux semaines à compter de sa publication;
 - toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, dès sa publication ou, au plus tard, dès son entrée en vigueur.
 - tout projet de contrat dans les secteurs minier et pétrolier impliquant la participation financière directe ou la garantie de l'État.
 - toute information nouvelle sur les secteurs minier et pétrolier, y compris les volumes de production et de vente, les prix et l'investissement extérieur.
 - tout accord avec des interlocuteurs du secteur privé ayant des répercussions économiques ou financières pour l'État, y compris dans le secteur des ressources naturelles.

Récapitulatif des données à transmettre

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délais de communication
Secteur réel	Comptes nationaux.	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions des comptes nationaux.	Variable	8 semaines à compter de la révision.
	Indices désagrégés des prix à la consommation.	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances publiques	Position nette du gouvernement envers le système bancaire.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données mensuelles complètes sur le financement intérieur net non bancaire : i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger; ii) la variation de l'encours des comptes de dépôts des correspondants du Trésor; iii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor; iv) la variation de l'encours des créances sur l'État abandonnées par le secteur privé.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	TOFE provisoire, incluant le détail des recettes (DGI, DGD et Trésor) et dépenses, y compris les remboursements des arriérés intérieurs salariaux et non salariaux, existants à fin 1999, et la variation des restes à payer au Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données sur l'encours des restes à payer (RAP) au niveau du Trésor, par exercice budgétaire de référence (total et RAP à plus de 90 jours).	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation mensuelle des comptes de dépôts des correspondants du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
	Tableau d'exécution des dépenses budgétaires, des dépenses de la liste unifiée et des dépenses sur ressources PPTE.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 6 semaines

	Tableau d'exécution des dépenses budgétaires, des dépenses de la liste unifiée, et des dépenses sur ressources PPTE.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 6 semaines
	Balance générale des comptes du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois plus 6 semaines
	Situation mensuelle des soldes des comptes du Trésor et des autres comptables publics à la BCEAO.	Mensuel	Fin du mois plus 2 semaines
	Formule de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et différentiels de prix.	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
Données monétaires et financières	Situation monétaire.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines (provisoire) Fin du mois + 10 semaines (définitive)
	Bilan consolidé des institutions monétaires et, si nécessaire, bilan de certaines banques individuelles.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Indicateurs prudentiels de supervision bancaire.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
Balance des paiements	Balance des paiements.	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions de la Balance des Paiements.	Variable	à compter de la révision.
Dette extérieure	Encours et remboursements des arriérés extérieurs.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs contractés et des prêts envisagés, avec les termes financiers.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Tableau sur le service effectif mensuel sur la dette extérieure (principal et intérêts), par rapport aux échéances programmées.	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

NIGER

Demande d'un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit

Annexe d'information

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Seán Nolan et Tom Dorsey

2 mars 2012

- **Relations avec le FMI.** Décrit l'assistance financière et technique du FMI et fournit des informations sur le régime de change. L'accord FRPC pour le Niger avait été approuvé le 28 mai 2008.
- **Plan d'action conjoint Banque mondiale-FMI, 2012.** Décrit la stratégie et le portefeuille du Groupe de la Banque mondiale.
- **Appendice sur les questions d'ordre statistique.**

Table des matières	Page
I. Relations avec le FMI.....	3
II. Plan d'action conjoint Banque mondiale-FMI, 2012.....	7
A. Information réciproque sur les programmes de travail pertinents	7
B. Demandes d'apports au programme de travail (selon besoins)	8
C. Mise à jour économique périodique	8
III. Appendice sur les questions d'ordre statistique.....	9
IV. Tableau des indicateurs courants requis pour la surveillance.....	11

I. RELATIONS AVEC LE FMI

(février 2012)

I. Statut : Date d'admission : 24 avril 1963

A accepté les Obligations de l'Article VIII, Sections 2, 3 et 4: 1er juin 1996

II. Compte des ressources générales :	Millions de DTS	% quote-part
Quote-part	65,80	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	57,17	86,89
Position dans la tranche de réserve	8,64	13,13

III. Département des DTS :	Millions de DTS	% allocation
Allocation cumulative nette	62,94	100,00
Avoirs	54,27	86,22

IV Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	% quote-part
Accords FEC	36,45	55,39

V. Accords financiers les plus récents :				
Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FEC ¹	2 juin 2008	1er juin 2011	23,03	13,16
FRPC	31 janv. 2005	31 mai 2008	26,32	26,32
FRPC	22 déc. 2000	30 juin 2004	59,20	59,20

1/ A remplacé la FRPC.

VI. Projection des obligations financières envers le FMI²
(millions de DTS sur la base du montant actuel des ressources utilisées et des avoirs en DTS) :

	Échéances futures				
	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Principal	4,21	5,50	6,91	7,47	4,96
Commissions/intérêts	<u>0,01</u>	<u>0,01</u>	<u>0,07</u>	<u>0,05</u>	<u>0,04</u>
Total	4,22	5,51	<u>6,98</u>	<u>7,53</u>	<u>4,99</u>

2/ Lorsqu'un pays membre a des arriérés au titre d'obligations financières de plus de trois mois, le montant de ces arriérés est indiqué dans la présente section.

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	Cadre <u>renforcé</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	
Date du point de décision	Déc. 2000
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars) ¹	663,10
dont: FMI (millions de dollars)	42,01
(équivalent en millions de DTS)	31,22
Date du point d'achèvement	Avril 2004
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide versée à l'État membre	31,22
Assistance intérimaire	6,68
Solde au point d'achèvement	24,55
Complément décaissé sur produit d'intérêts ²	2,74
Total des décaissements	33,96

¹ L'aide engagée en vertu du cadre original est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée en vertu du cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne peuvent donc être additionnés.

² Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est réalisé au point d'achèvement qui correspond aux revenus des intérêts accumulés sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période transitoire.

VIII. Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) :

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ¹	
Financé par : Compte de fiducie de l'IADM	59,82
Ressources initiative PPTE restantes	17,73
II. Allègement de dette par mécanisme (millions de DTS)	

Date de décaissement	Dette admissible		
	CRG	FRPC	Total
Janvier 2006	Sans objet	77,55	77,55

¹ L'IADM prévoit un allègement intégral de la dette des pays membres admis à bénéficier s'ils remplissent les conditions requises. L'aide sous forme de dons provenant du compte de fiducie de l'IADM et les ressources de l'initiative PPTE assurent un allègement portant sur le stock intégral de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible à la date où le membre est admis à en bénéficier. **Point de décision** : point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays se qualifie pour l'aide au titre de l'Initiative PPTE et décident du montant à engager. **Assistance intérimaire** : montant décaissé pendant la période entre les points de décision et d'achèvement, jusqu'à 20 % par an et 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 % respectivement dans des circonstances exceptionnelles). **Point d'achèvement** : point auquel un pays reçoit le solde de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un décaissement complémentaire correspondant aux intérêts perçus, comme précisé dans la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

IX. Evaluations des sauvegardes :

La Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'institut d'émission commun des pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, qui comprend le Niger. La dernière évaluation des sauvegardes de la BCEAO a été achevée en mars 2010. L'évaluation actualisée de 2010 a constaté qu'il y avait suffisamment de contrôles en place au niveau opérationnel, mais que le cadre global de gouvernance devait être renforcé, par la création d'un comité d'audit de manière à ce que le Conseil d'administration exerce la supervision voulue sur la structure de contrôle, y compris les mécanismes d'audit et les états financiers. La réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, achevée après l'approbation du rapport d'évaluation des sauvegardes, prévoyait expressément la création d'un comité d'audit. Désormais opérationnel, celui-ci est chargé d'évaluer la qualité du système de supervision de la BCEAO.

Les efforts entrepris pour mettre intégralement en œuvre le système de communication d'informations reposant sur les normes internationales d'information financière (IFRS) devraient aussi être poursuivis.

X. Régime de change :

Le Niger est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le régime de change, commun à tous les membres de l'UEMOA, est exempt de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. La monnaie commune de l'union, le franc CFA, est rattaché à l'euro au taux de 655, 957 FCFA pour 1 euro, conformément au taux de change officiel du franc français par rapport à l'euro et au taux fixe préalable du franc CFA par rapport au franc français de 100 FCFA pour 1 franc français. Le 12 janvier 1994, le franc CFA a été dévalué de 50 % et sa valeur par rapport au franc français est passée de 50 FCFA pour 1 franc français à 100 FCFA pour 1 franc français. À compter du 31 décembre 1998, il a été rattaché à l'euro. En septembre 2011, le taux de change du franc CFA en termes de DTS était de 755 FCFA pour 1 DTS. Le régime de change des pays membres de l'UEMOA est passé de la catégorie des régimes de change sans monnaie officielle distincte à celle des régimes conventionnels de parité fixe.

XI. Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations avec le Niger se déroulent selon le cycle de 12 mois.

XII. Assistance technique :

Département	Type d'assistance	Date de prestation
FAD/AFRITAC O	CDMT	Janvier 2011
FAD/AFRITAC O	Exécution du budget	Janvier 2011
FAD/AFRITAC O	CDMT	Mars 2011
FAD/AFRITAC O	Exécution du budget	Mars 2011
FAD	Administration des recettes	Avril 2011
FAD/AFRITAC O	Gestion des finances publiques	Mai 2011
FAD/AFRITAC O	Administration douanière	Mai 2011
FAD/AFRITAC O	Administration fiscale	Mai 2011
FAD	Gestion des finances publiques	Mai 2011
FAD	Politique fiscale	Juin 2011
FAD	Exécution du budget	Sept. 2011
STA/AFRITAC O	Statistiques du secteur réel	Sept. 2011
AFRITAC O	Comptes du Trésor	Sept. 2011
FAD	Gestion des finances publiques	Octobre 2011
FAD	Exécution du budget	Janvier 2012
FAD	Administration fiscale	Janvier 2012
FAD	CDMT	Janvier 2012
FAD	Gestion des finances publiques	Février 2012
STA/AFRITAC O	Mise en œuvre du TOFE	Février 2012
STA/AFRITAC O	Statistiques de finances publiques	Février 2012

XIII. Représentant résident : M. Ahmed Zoromé.

II. PLAN D'ACTION CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2012
(février 2012)

Produits	Calendrier des missions	Date escomptée
A. Information réciproque sur les programmes de travail pertinents		
Programme de travail du FMI		
Stratégie : Le programme FEC appuyé par le FMI et l'assistance technique de ce dernier aideront principalement le Niger à préserver la viabilité de ses finances publiques et la stabilité de son économie tout en renforçant les dépenses prioritaires pour accélérer la croissance et la réduction de la pauvreté.		
Demande de FEC	Décembre 2011	Examen du Conseil mars 2012
Revue du programme	Juin 2012	Examen du Conseil août 2012
AT de FAD/AFRITAC	Février/mars 2012	
Trois missions sur la gestion des finances publiques		
AT de MCM Mission sur la gestion de la dette publique		
AT de STA/AFRITAC	Mars 2012	
Mission sur les SFP	Mars 2012	
Mission sur les statistiques de secteur réel	Mars 2012	
Programme de la Banque mondiale		
Stratégie : La stratégie de la Banque mondiale est présentée dans la stratégie d'aide-pays (SAP) couvrant les exercices 2008-11 et centrée sur deux piliers : i) accélérer une croissance soutenue équitablement partagée et ii) accroître l'accès aux services de base et développer le capital humain; elle est en outre axée sur deux questions transversales couvrant la démographie et la bonne gouvernance. La préparation d'une nouvelle SAP démarrera en 2012 parallèlement à celle d'un nouveau DSRP. Outre la mise en œuvre du portefeuille existant de la Banque, plusieurs nouvelles opérations seront préparées en vue d'une approbation par le Conseil au cours des exercices 2012-13, y compris une série de politiques de développement couvrant plusieurs années, un projet sur les sources de croissance, un projet de renforcement de l'éducation et des compétences et le projet pôle de croissance multisectorielle de Kandaji. Face à l'impact de la crise libyenne et aux mauvaises récoltes de 2011/2012, la Banque mondiale a préparé une opération financière complémentaire qui sera soumise à l'examen du Conseil le 23 février 2012. Les travaux analytiques incluront une revue des dépenses publiques, une évaluation de la performance de gestion de la dette, des notes d'orientation sur la croissance économique, une analyse des impacts sur la pauvreté et le social des réformes de la politique fiscale, des revues des secteurs énergie, télécommunications et mines, des études sur la faisabilité d'assurances basées sur le climat, les conflits et la sécurité, la stratégie et le développement institutionnel pour la gouvernance et la lutte contre la corruption et une assistance technique sur l'évaluation de la pauvreté, le développement local (Kandadji), le soutien à la mise en œuvre des audits et des passations de marchés dans le cadre des RONC ainsi que le suivi de l'ITIE et le renforcement des capacités des organisations de la société civile.		

Évaluation des politiques de développement	Mars 2012	Aide-mémoire
Missions de revue des dépenses publiques	Février et mai 2012	Rapport sur la revue des dépenses publiques
Mission d'évaluation de la performance de gestion de la dette (DeMPA)	9-20 avril 2012	Projet de rapport
Missions sur la politique de croissance économique	Plusieurs	Notes de politique économique
Missions sectorielles, d'EES et d'AT	Plusieurs	
B. Demandes d'apports au programme de travail (selon besoins)		
Mise à jour périodique du programme de la Banque mondiale au Niger		
C. Mise à jour économique périodique		
Accord concernant les activités et missions conjointes		
AVD	2013	Rapport d'AVD

III. APPENDICE SUR LES QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

(février 2012)

A. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Généralités : La fourniture de données présente certaines carences mais elle est globalement suffisante aux fins de la surveillance. Le Niger participe à l'harmonisation des méthodologies statistiques de l'UEMOA par le processus de surveillance multilatérale, qui cherche actuellement des améliorations régionales dans le domaine des comptes nationaux, avec l'appui de la Commission de l'UEMOA et l'AFRITAC Ouest.

Comptes nationaux : Les comptes économiques sont établis à intervalle annuel par l'Institut national de la statistique (INS) conformément au Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 93). Si l'établissement des comptes nationaux s'inspire des pratiques méthodologiques optimales, le RONC sur les données a constaté que les données des comptes nationaux proviennent principalement de sources administratives, et les enquêtes auprès des ménages et du secteur informel ne sont pas à jour. Depuis plusieurs années, l'INS procède à une rénovation de ses comptes nationaux, depuis l'adoption de la méthodologie du SCN 93 et l'utilisation du logiciel ERETES, avec le concours de l'AFRITAC Ouest. Ce projet accuse un retard: la nouvelle année de base 2006 a été finalisée en 2009 et les comptes nationaux pour 2007 n'ont été achevés qu'en 2011. Les travaux ont juste commencé sur les comptes nationaux de 2008.

Statistiques de prix : Depuis le début de 1998, l'INS compile et publie, de concert avec d'autres pays membres de l'UEMOA, un indice mensuel harmonisé des prix à la consommation (IPC) pour Niamey. Une nouvelle base de l'IPC a été définie en 2008, avec un nouveau panier de produits et des coefficients de pondération révisés.

Statistiques de finances publiques : Les statistiques mensuelles de finances publiques sont compilées par le Ministère de l'Économie et des Finances avec un décalage d'un à quatre mois, sur la base des informations fournies par les directions du budget, des douanes, des impôts et du trésor. Le Ministère prépare un rapprochement mensuel des engagements de dépense pris par la direction du budget et des paiements effectués par le Trésor, mais les données ne sont pas rendues publiques. Les données sont limitées aux opérations de l'administration centrale du budget, à savoir le budget général, les fonds spéciaux et les opérations des comptes spéciaux du Trésor, et elles ne couvrent pas l'administration de la sécurité sociale. Dans le cadre du processus d'intégration économique des pays membres de l'UEMOA, le Niger a nettement progressé dans la mise en conformité de ses données budgétaires avec le cadre commun établi avec l'assistance technique du FMI (tableau harmonisé des opérations financières de l'État - TOFE). A la suite de sa participation au séminaire de l'AFRITAC Ouest sur le Manuel SFP de 2001, tenu à Lomé, en novembre 2005, le Ministère a approuvé une stratégie pour le passage de la méthodologie du Manuel de statistiques des finances publiques 1986 (Manuel SFP 1986) au nouveau Manuel SFP 2001.

Données monétaires : Les statistiques monétaires sont généralement basées sur le Guide des statistiques monétaires et bancaires publié dans SFI (Guide 1984). Les données monétaires préliminaires sont compilées par la direction nationale de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et publiées officiellement par son siège. Les autorités communiquent désormais les données monétaires de façon régulière, le décalage ayant été abaissé d'environ six à trois mois.

Données de balance des paiements : Les statistiques de balance des paiements sont compilées conformément au Manuel de la balance des paiements, 5ème édition (MBP5). La direction nationale de la BCEAO à Niamey est responsable de la compilation et de la diffusion des statistiques de balance des paiements, et le siège de la BCEAO d'élaborer la méthodologie et de calculer les réserves internationales gérées pour le compte des pays participants.

IV. TABLEAU DES INDICATEURS COURANTS REQUIS POUR LA SURVEILLANCE

(février 2012)

	Date de l'observation la plus récente	Date de réception des données	Fréquence des données ⁶	Fréquence de déclaration ⁶	Fréquence de publication ⁶
Taux de change	En cours	En cours	Q	M	M
Avoirs de réserve et engagements constituant des avoirs de réserve pour les autorités étrangères des autorités monétaires ¹	Nov. 2011	Fév. 2012	M	I	M
Base monétaire	Nov. 2011	Févr. 2012	M	I	M
Monnaie au sens large	Nov. 2011	Févr. 2012	M	I	M
Bilan de la banque centrale	Nov. 2011	Févr. 2012	M	I	M
Bilan consolidé du système bancaire	Nov. 2011	Févr. 2012	M	I	M
Taux d'intérêt ²	Nov. 2011	Févr. 2012	I	I	M
Indice des prix à la consommation	Janv. 2012	Févr. 2012	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administrations publiques ⁴	Déc. 2011	Févr. 2011			
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administration centrale	Déc. 2011	Févr. 2011	M	I	I
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	Déc. 2010	Déc. 2011	A	I	I
Solde des transactions courantes	Déc. 2010	Déc. 2011	A	I	A
Exportations et importations de biens et de services	Déc. 2010	Déc. 2011	A	I	A
PIB/PNB	Déc. 2011	Déc. 2012	A	I	A
Dette extérieure brute	Déc. 2010	Déc. 2011	A	I	A

1 Y compris les avoirs de réserve gagés ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

2 Déterminés par le marché et officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, taux des bons du trésor à court et long terme.

3 Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

4 Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et caisse de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

5 Y compris la composition par monnaies et par échéances.

6 Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), semestrielle (S) et non disponible (ND).



Communiqué de presse n° 12/90
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
16 mars 2012

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord triennal d'un montant de 120,97 millions de dollars EU au titre de la Facilité élargie de crédit et un décaissement de 17,28 millions de dollars EU en faveur du Niger

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui un nouvel accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) en faveur du Niger, d'un montant équivalant à 78,96 millions de DTS (environ 120,97 millions de dollars EU). La décision du Conseil donnera lieu à un décaissement immédiat équivalant à 11,28 millions de DTS (environ 17,28 millions de dollars EU).

Le programme des autorités est axé sur les objectifs suivants: préserver la stabilité macroéconomique tout en améliorant la résistance du pays aux chocs; rationaliser la gestion des finances publiques et de la dette; mettre en place un cadre juridique et de contrôle transparent pour les secteurs minier et pétrolier et appuyer le développement des secteurs privé et financier.

À l'issue de l'examen du Conseil d'administration, M. Naoyuki Shinohara, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante:

«Le nouveau programme économique des autorités appuyé par la FEC vise à relever les défis du développement, à préserver la stabilité macroéconomique et à accroître la résistance à des chocs éventuels. Les mesures inscrites au programme consisteront essentiellement à rationaliser les finances publiques et la gestion de la dette, à établir un cadre juridique et de contrôle transparent pour le secteur des ressources naturelles et à appuyer le développement des secteurs privé et financier.

Le budget de 2012 correspond bien au programme des autorités en matière de croissance et de réduction de la pauvreté. La politique budgétaire à moyen terme est orientée, à juste titre, vers la création de l'espace budgétaire nécessaire pour accroître les dépenses de développement tout en préservant la viabilité de la dette. L'accroissement des recettes provenant de la production pétrolière et du renforcement des recettes intérieures devraient permettre de financer en priorité les investissements programmés. Il importera aussi de redoubler d'efforts pour mobiliser des dons et des financements concessionnels en vue de

financer les gros investissements relatifs aux infrastructures et à d'autres projets. Les emprunts non concessionnels ne devraient être contractés que pour des projets bien évalués et à haut rendement.

Une forte accumulation de réserves publiques à la banque centrale donnera aux autorités une certaine marge de manœuvre dans l'exécution du budget et augmentera la résistance du Niger à d'éventuels chocs exogènes.

D'importantes réformes structurelles sont en cours. Les mesures visant à renforcer l'exécution du budget, à réduire le nombre d'exonérations fiscales et à moderniser l'administration fiscale et douanière permettront de préserver la stabilité des finances publiques. En même temps, les actions destinées à renforcer et développer le secteur financier et à assainir le climat des affaires permettront de promouvoir l'expansion du secteur privé et de diversifier l'économie», a ajouté M. Shinohara.

Évolution économique récente

Le Niger sort d'une longue période de troubles sociaux et de régime militaire. Un gouvernement démocratiquement élu a accédé au pouvoir en avril 2011. En s'inspirant de la stratégie de réduction de la pauvreté, le gouvernement a adopté un ambitieux programme de développement.

Au cours de ces dernières années, l'activité économique a pâti des fortes fluctuations de la production agricole. Après une année de graves pénuries alimentaires, la croissance économique a vite repris à la fin de 2010 grâce à une excellente récolte et à l'expansion des services liés à l'agriculture.

Le cadre de la politique économique à moyen terme des autorités table sur des perspectives de croissance favorables axées principalement sur les secteurs pétrolier et minier. Grâce au lancement d'un nouveau projet pétrolier, le PIB réel devrait, d'après les projections, afficher une croissance de 13,4 % en termes réels en 2012. Les investissements réalisés dans une importante nouvelle mine d'uranium et le développement du secteur pétrolier devraient étayer l'activité économique au-delà de 2012.

Divers risques pèsent toutefois sur les perspectives à moyen terme du Niger. Le pays est vulnérable aux chocs exogènes, notamment aux crises alimentaires récurrentes causées par les aléas climatiques et aux fluctuations des cours des matières premières. Cette vulnérabilité du Niger est aggravée en outre par la montée de l'insécurité dans la région.

Objectifs du programme

Le nouveau programme triennal des autorités s'appuie sur la stratégie de développement à moyen terme du gouvernement et tire les enseignements de l'évaluation *ex post* examinée par le Conseil d'administration du FMI le 2 décembre 2011. Il est axé sur :

- la création d'un espace budgétaire pour accroître les dépenses de développement tout en préservant la viabilité de la dette extérieure;

- la reconstitution des dépôts de l'État à la banque centrale pour faciliter l'exécution du budget et rendre le pays plus résistant aux chocs exogènes;
- le renforcement des finances publiques et de la gestion de la dette;
- la mise en place d'un cadre juridique et d'une supervision solide et transparente pour le secteur des ressources naturelles;
- l'amélioration du climat des affaires, notamment des réformes visant à préserver la stabilité du secteur financier et à élargir l'accès aux services financiers.

La politique budgétaire à moyen terme visera à maintenir la viabilité de la dette tout en dégagant assez de ressources pour accroître les dépenses de développement. En même temps, elle a pour objectif de renforcer les soldes de trésorerie de l'État pour rendre le budget plus résistant aux chocs imprévus. Compte tenu de ces objectifs et des projections actuelles concernant l'aide des bailleurs de fonds extérieurs, les autorités ont l'intention de maintenir le déficit budgétaire de base en dessous de 1,5 % du PIB pendant la durée du programme.

En 2012, les autorités sont déterminées à renforcer davantage le contrôle par les pouvoirs publics du secteur des ressources naturelles par le biais du Comité interministériel pour l'évaluation des ressources naturelles, qui garantira une coordination et une circulation appropriées de l'information entre les représentants de l'État au sein de chaque société d'exploitation des ressources naturelles. En outre, le gouvernement a l'intention de réaliser une étude sur sa stratégie et sa politique globales dans les secteurs pétrolier et minier, notamment en ce qui concerne la maximisation des ressources que l'État peut tirer de l'exploitation pétrolière et la structure de la surveillance de ce secteur par les pouvoirs publics. Cette étude doit être terminée d'ici fin décembre 2012. À moyen terme, l'un des principaux objectifs sera d'aligner le Code des investissements sur les pratiques modèles. En collaboration avec la Banque mondiale, les autorités entendent entreprendre une révision complète de ce code en 2012.

DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES DU FMI

Relations publiques

Adresse électronique : publicaffairs@imf.org

Télécopie : 202-623-6278

Relations avec les médias

Téléphone : 201-623-7100

Télécopie : 202-623-6772

Déclaration de M. Kossi Assimaidou, Administrateur pour le Niger
16 mars 2012

Les autorités nigériennes que je représente tiennent à remercier vivement le FMI du soutien sans faille qu'il a apporté en faveur des efforts de réforme du Niger. Elles remercient également la Directrice générale de sa visite en décembre dernier, qui a donné l'occasion aux membres du gouvernement et aux parlementaires nigériens d'avoir avec elle de fructueux échanges de points de vue sur tout un éventail de questions. Mes autorités attachent aussi une grande valeur aux conseils en politique économique des services du FMI, notamment ceux qui ont été prodigués lors des discussions approfondies qui se sont tenues à Niamey en décembre 2011 et qui portaient sur la forme que prendrait un programme successeur à l'accord de 2008-2011 au titre de la FEC.

Le gouvernement démocratiquement élu, qui a pris ses fonctions en avril 2011, a exprimé clairement son intention de résoudre de manière durable les problèmes économiques et financiers récurrents du Niger. À cet égard, en travaillant étroitement avec les services du FMI, le gouvernement a adopté un programme ambitieux de réformes macroéconomiques et structurelles pour tirer parti de l'augmentation attendue des recettes tirées des ressources naturelles afin d'assurer la stabilité financière et de jeter les bases d'une croissance durable ferme et de la réduction de la pauvreté. Pour appuyer le programme de réformes exhaustif, mes autorités sollicitent l'assistance du FMI dans le cadre d'un accord au titre de la FEC.

Objectifs à moyen terme

Le nouveau programme appuyé par la FEC est fondé en grande partie sur la stratégie de croissance qu'ont arrêtée les autorités dans le DSRP (Document de stratégie de réduction de la pauvreté) et sur le Programme de développement du Président. Il prend aussi en compte les enseignements tirés de l'évaluation ex-post. La stratégie met l'accent sur les mesures destinées à accroître les investissements publics dans l'infrastructure, l'agriculture, la santé et l'éducation et devrait porter la croissance du PIB réel à une moyenne annuelle de 7 % à moyen terme, l'inflation s'établissant à environ 3 %; le programme met aussi l'accent sur l'amélioration des comptes budgétaires et extérieurs. Il s'attachera également à renforcer la stabilité macroéconomique, à accroître la résistance de l'économie nigérienne aux chocs et à renforcer les finances publiques et la gestion de la dette, de même qu'à promouvoir un secteur privé dynamique.

Politique budgétaire

La stratégie adoptée par mes autorités nigériennes consiste à tirer parti non seulement du financement extérieur, mais surtout de l'augmentation des recettes intérieures et des recettes provenant de la production pétrolière et minière afin de placer le pays dans une solide position financière lui permettant de répondre à ses besoins de développement. Les autorités poursuivront leurs efforts en vue de renforcer les finances publiques et d'accroître leur résistance aux chocs. À cet égard, les mesures actuellement mises en œuvre contribueront à assurer que le déficit budgétaire de base se maintienne en deçà de 1,5 % du PIB, ce qui sera

possible grâce aux meilleures recettes tirées des ressources naturelles et au contrôle rapproché qu'exerceront les autorités sur les dépenses de l'État. Les dépenses de capital pour satisfaire les besoins d'infrastructure seront cependant augmentées. Les autorités s'appuieront dans toute la mesure du possible sur un financement concessionnel pour leurs projets de développement; toutefois, en l'absence de ce type de financement, mes autorités consulteront les services du FMI sur un recours éventuel à un financement non concessionnel. Mes autorités souhaitent souligner que si un financement non concessionnel s'avérait nécessaire, il ne serait consacré qu'à des projets commerciaux et d'infrastructure à haut rendement qui généreront les recettes requises pour couvrir le service de la dette des projets.

Pour 2012, le budget approuvé par le Parlement projette un déficit budgétaire de base inférieur à 1 % du PIB, au lieu de 4 % en 2010. Le déficit global restera toutefois inchangé à 11,5 % du PIB. D'après les projections, les recettes devraient progresser d'environ 2,3 % du PIB, principalement grâce aux recettes pétrolières et aux mesures destinées à renforcer l'administration fiscale et douanière. Les dépenses augmenteront aussi d'environ 2,3 % du PIB, notamment les dépenses sociales, en particulier celles qui concernent l'éducation. Pour autant, il convient de rappeler que le gouvernement a mis fin aux subventions sur les produits combustibles. Les dépenses de capital financées sur l'extérieur s'accéléreront également et un financement concessionnel a déjà été identifié.

Pour ce qui est du renforcement de la résistance de l'économie nigérienne aux chocs exogènes, mes autorités sont d'accord qu'il n'est nécessaire d'affecter un montant de réserves équivalant à environ 1% du PIB à la banque centrale régionale, la BCEAO. Pour cela, elles ont réservé à la fin de 2011 environ 20 milliards de francs CFA qui représentent plus de la moitié du montant de réserves nécessaires. À long terme, les autorités sont prêtes à envisager le mécanisme de stabilisation proposé destiné à préserver le budget et ses composantes, notamment les dépenses pour les populations les plus vulnérables, des fluctuations imprévues des prix des ressources naturelles.

Finances publiques et gestion de la dette

À partir des recommandations des missions d'assistance technique du Département des finances publiques formulées en 2011, mes autorités ont préparé, en collaboration avec la Banque mondiale, un plan d'action exhaustif destiné à renforcer les finances publiques et la gestion de la dette.

S'agissant de l'exécution du budget et de la gestion du Trésor, les autorités nigériennes ont déjà identifié un certain nombre de mesures de réformes dont la mise en œuvre devrait débuter en 2012. Ces mesures incluent le fait de limiter le recours à des procédures exceptionnelles de dépenses, la soumission d'autorisations trimestrielles pour les ministères dépensiers sur la base des plans de gestion et d'engagement de la trésorerie, la clôture des comptes bancaires irréguliers ou inactifs de l'État, l'amélioration du suivi de la chaîne de dépenses et la préparation de rapports budgétaires trimestriels. Les autorités ont, dans le cadre de leurs efforts destinés à aligner le cadre budgétaire à moyen terme sur leurs autres grandes priorités, tenu compte du cadre de dépenses à moyen terme dans la préparation du budget de 2012. Le but étant de mieux refléter le cadre budgétaire à moyen terme dans les

autres priorités de l'État, mes autorités envisagent de commencer à préparer des plans sectoriels de dépenses à moyen terme.

Pour ce qui est des administrations fiscale et douanière, plusieurs mesures qui mettent l'accent sur l'élargissement de l'assiette fiscale, l'amélioration du civisme fiscal et la réduction des exonérations sont incluses dans le programme triennal au titre de la FEC. Certaines de ces mesures, y compris le renforcement des contrôles des exonérations fiscales et de la TVA, une augmentation des audits des sociétés minières et pétrolières ainsi qu'une meilleure utilisation des services de pré-inspection, seront mises en œuvre en 2012. D'importants efforts de révision du code d'investissement pour le faire correspondre davantage aux pratiques modèles internationales sont en cours.

Les autorités ont tenu compte des recommandations du FMI s'agissant de la nécessité de renforcer la gestion de la dette et elles envisagent de centraliser toutes les activités de la dette dans une entité unique, la Direction de la dette, se composant actuellement de deux organes. Elles prévoient également de renforcer les capacités techniques et analytiques de cette nouvelle entité. Un nouveau comité, le «Comité de gestion de la dette nationale», responsable des propositions de nouveaux prêts et garanties de l'État, est déjà opérationnel.

Gestion des ressources naturelles

Pour assurer la pleine transparence dans tous les domaines des activités minières et pétrolières, notamment l'exploration, l'exploitation et le commerce, une clause a été insérée dans la Constitution de 2010 qui exige la publication des nouveaux contrats d'exploration et d'exploitation dans le secteur minier. Mes autorités ont aussi souligné la récente déclaration faite par le Niger, à savoir que le pays respectait les normes de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE).

Les mesures qui suivent, destinées à aider à renforcer la gestion des ressources naturelles, ont été prises :

- Les autorités réaliseront une étude stratégique sur le rôle de l'État dans le secteur des ressources naturelles. Cette étude examinera diverses options d'intervention ou de supervision de l'État dans le secteur.
- Entre-temps, afin d'éviter toute interruption du flux de l'information habituellement transmise aux autorités, les comités interministériels existants responsables de la surveillance des ressources naturelles, seront réactivés afin d'accroître la coordination des politiques ;
- Avec l'assistance technique du FMI, la capacité des autorités à négocier les contrats et à réaliser des audits fiscaux dans ce secteur sera renforcée à moyen terme. À court terme, les autorités entendent faire appel aux services de sociétés de bonne réputation pour les aider à négocier les prix de l'uranium pour 2013 et à réaliser des audits fiscaux.

Réformes du secteur financier et développement du secteur privé

Compte tenu du faible niveau d'intermédiation financière et du rôle essentiel que devrait jouer le secteur pour financer leur stratégie de croissance, mes les autorités nigériennes, en collaboration étroite avec des représentants du secteur financier, viennent d'achever un plan de développement quinquennal exhaustif portant sur le secteur financier. Ce plan, qui s'inspire des recommandations du PESF de 2008, examine plusieurs possibilités d'amélioration de l'intermédiation financière, notamment des mesures destinées à accroître la stabilité du secteur financier et à l'approfondir, à simplifier le recouvrement des prêts et à améliorer le cadre juridique.

L'emploi des jeunes joue un rôle majeur dans la stratégie de développement de mes autorités et elles accordent la plus haute priorité aux mesures destinées à éliminer les obstacles aux initiatives de création d'emplois. En collaboration avec la Banque mondiale et des représentants du secteur privé, elles ont élaboré un plan de réformes à moyen terme destiné à rendre le Niger plus attrayant pour les investisseurs. Une partie des réformes prévues pour 2012, notamment la révision du code d'investissement et la préparation d'un cadre pour les partenariats public-privé, est déjà en cours de mise en œuvre.

Conclusion

Les politiques que mes autorités entendent mettre en œuvre illustrent clairement qu'il est nécessaire de faire durablement reculer la pauvreté afin d'améliorer le niveau de vie de la population. Pour ce faire, elles sont pleinement résolues à mettre en œuvre les mesures de réforme décrites dans le programme triennal au titre de la FEC qui s'inspire essentiellement de leur stratégie de développement. La préparation de plusieurs mesures de réforme a déjà bien avancé, ce qui témoigne de l'engagement de mes autorités vis-à-vis du processus de réforme.

Compte tenu de leurs bons antécédents dans la mise en œuvre des politiques au cours des deux derniers programmes et au vu de leur engagement à mener les réformes qui s'imposent, je serais reconnaissant aux administrateurs de bien vouloir appuyer la demande de mes autorités nigériennes d'un programme triennal au titre de la Facilité élargie de crédit.